

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 933**29 octobre 2001****SOMMAIRE**

AFTS Holding S.A., Luxembourg	44782	Safe Side Holding S.A., Luxembourg	44768
Banco Mercantil de São Paulo International S.A., Luxembourg	44776	Sogepa, S.à r.l., Luxembourg	44768
Banque Delen Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	44779	Stolt Offshore S.A., Luxembourg	44739
Beau Décor S.A., Sandweiler	44738	Stolt-Nielsen S.A., Luxembourg	44772
Beau Décor S.A., Sandweiler	44738	Stora Enso, S.à r.l., Luxembourg	44777
Beau Décor S.A., Sandweiler	44738	Stora Enso, S.à r.l., Luxembourg	44779
Beau Décor S.A., Sandweiler	44738	Stora Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44780
Came Lux S.A., Luxembourg	44759	Stora Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44782
Damo Holding S.A., Luxembourg	44739	T. One S.A.H., Luxembourg	44779
Européenne Légumière S.A., Luxembourg	44738	Tel & T International Holding S.A., Luxembourg .	44780
Mediterranean Nautilus S.A., Luxembourg	44744	Treulux II Deutsch-Luxemburgische Revision & Treuhand S.A., Luxembourg	44737
Mediterranean Nautilus S.A., Luxembourg	44759	Treulux II Deutsch-Luxemburgische Revision & Treuhand S.A., Luxembourg	44737
Rogowski Group, GmbH, Luxembourg	44767	Vicuna Holdings S.A., Luxembourg	44783
Rogowski Group, GmbH, Luxembourg	44767	Vicuna Holdings S.A., Luxembourg	44784
Rogowski Group, GmbH, Luxembourg	44767		
Safe Side Holding S.A., Luxembourg	44767		

TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION & TREUHAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 54.459.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 46, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Signature.

(23494/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION & TREUHAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 54.459.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2001, vol. 551, fol. 46, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Signature.

(23495/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BEAU DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.189.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Signatures.

(23297/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BEAU DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.189.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Signatures.

(23298/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BEAU DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.189.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Signatures.

(23299/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BEAU DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.189.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Signature.

(23300/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

EUROPEENNE LEGUMIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 54.172.

DISSOLUTION

L'an deux mil un, le seize mars.

Par-devant Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société LEGNOR TRADING S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Sophie Mathot, licenciée en droit, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration lui délivrée à Monaco, le 15 mars 2001.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme EUROPEENNE LEGUMIERE S.A., ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 5 juin 1996, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.172..

Que la société LEGNOR TRADING S.A., représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société EUROPEENNE LEGUMIERE S.A., dont le capital social s'élève à un million deux

cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (LUF 12.500,-) chacune, entièrement libérées.

Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, la comparante représentée comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société EUROPEENNE LEGUMIERE S.A., déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, et que tout le passif de la société est réglé;

Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif restant et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire de la société;

Qu'il y a lieu de procéder à la destruction des actions émises au porteur;

Que les livres et documents de la société seront déposés à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, où ils seront conservés pendant cinq ans.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Mathot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 128S, fol. 78, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 avril 2001.

P. Bettingen.

(23339/202/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

DAMO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.604.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001 le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro cinq cent soixante-dix mille cent cinquante-cinq virgule onze (570.155,11 EUR), représenté par deux mille trois cents (2.300) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23324/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

STOLT OFFSHORE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 43.172.

In the year two thousand and one, on the sixth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STOLT OFFSHORE S.A., with its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, R.C. Luxembourg B 43.172, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and under the denomination of STOLT COMEX SEAWAY S.A., by deed of the undersigned notary, on March 10th, 1993, published in the Mémorial C, number 190 of April 28, 1993. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary, on March 5, 2001, not yet published.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided over by Mr Alan B. Winsor, Senior Vice President of STOLT-NIELSEN INC., residing in Greenwich, Connecticut (USA).

The President appointed as secretary Maître Jean Hoss, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers:

- Mr Edward Cock, lawyer, residing in Oslo,
- Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Bissen.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

1) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

(1) To approve the recommendation of the Board of Directors of the Company of the compulsory reclassification, by means of conversion, of all issued Class A Shares of the Company into Common Shares of the Company, on a share-for-share basis and otherwise on such terms and conditions as the Board of Directors shall determine, such reclassification to be made on or about March 7, 2001 (or as soon thereafter as is practicable);

(2) To amend the Articles of Incorporation of the Company (i) to amend the authorised capital from the current thirty-four million (34,000,000) Common Shares, thirty-four million (34,000,000) Class B Shares and sixty-eight million (68,000,000) non-voting Class A Shares, each of par value USD 2.00 per share, to one hundred forty million (140,000,000) Common Shares and thirty-four million (34,000,000) Class B Shares, each of par value USD 2.00 per share, such amended authorised shares (in excess of existing Common Shares and those Common Shares resulting from the reclassification set forth in agenda item (1) to be available for issuance upon decision by the Board of Directors of the Company and (ii) to make certain other amendments to the Articles of Incorporation eliminating all references to the Class A Shares (other than one million five hundred thousand (1,500,000) Class A Shares, par value USD 2.00 per share, continuing to be authorised for the sole purpose of options granted under the Company's existing stock option plan, the Class A Shares issued upon exercise to be immediately converted into an equal number of Common Shares), and setting forth the relative rights, preferences and priorities of the Common Shares and Class B Shares following implementation of the reclassification set forth in agenda item (1) (a summary of the amended and restated Articles of Incorporation as they will exist assuming approval of the proposed amendments is set forth in an Information Statement mailed to the Shareholders; and

(3) In conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article 5 of the of the Company's Articles of Incorporation, to approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorising the Board to implement, the suppression of shareholders' pre-emptive rights in respect of the issuance of shares for cash with respect to all remaining authorised but unissued Common Shares, such action to be effective for a five year-period from the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting.

II) The present extraordinary general meeting has been convened by publications containing the agenda in:

- The 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations', number 102 of February 9th, 2001 and 143 of February 23rd, 2001,

- The 'Luxemburger Wort' of February 9th, 2001 and February 23rd, 2001.

The justifying issues of these publications are deposited on the bureau of the meeting.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV) It appears from the attendance list, that out of the twenty-two million seven hundred and twenty-three thousand one hundred and thirty-four (22,723,134) Common Shares, issued as of the record date (and which twenty-two million seven hundred and thirty-six thousand three hundred and ninety-one (22,736,391) are presently issued although not all yet recorded) and out of the forty-seven million four hundred and twenty-nine thousand seven hundred and ninety (47,429,790) Class A Shares, issued as of the record date (and which forty-seven million four hundred and thirty-five thousand seven hundred and ninety (47,435,790) are presently issued although not yet recorded), thirteen million seven hundred and seventy-nine thousand two hundred and twenty-four (13,779,224) Common Shares and forty-four million five hundred and seventy-one thousand six hundred and five (44,571,605) Class A Shares are represented at the present extraordinary general meeting and all the thirty-four million (34,000,000) Class B Shares are represented at the present meeting.

V) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been previously advised.

VI) There was tabled in front of the meeting a report of the Board of Directors dated February 28, 2001 in connection with the suppression of preferential rights in respect of all remaining authorised but unissued Common Shares. Such report will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

VII) After deliberation, the agenda items of the meeting were adopted on the majorities indicated below:

1. Agenda item (1)

- all the shares:

'For': 87,078,877 - 'Against': 5,271,196 - 'Abstain': 756

- separate class vote of Class A Shares:

'For': 44,280,844 - 'Against': 290,355 - 'Abstain': 406

2. Agenda item (2)

- all the shares:

'For': 86,779,772 - 'Against': 5,567,331 - 'Abstain': 3,726

- separate class vote of Class A Shares:

'For': 44,015,069 - 'Against': 556,180 - 'Abstain': 356

3. Agenda item (3)

'For': 86,579,682 - 'Against': 5,755,266 - 'Abstain': 15,881

so that the following resolutions were adopted by the extraordinary general meeting:

First resolution

It is resolved to convert all issued Class A Shares of the Company into Common Shares of the Company, on a share-for-share basis and otherwise on such terms and conditions as the Board of Directors shall determine, such reclassification to be made on or about March 7, 2001 (or as soon thereafter as is practicable.)

It is further resolved to amend as follows the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation following the conversion of Class A Shares into Common Shares:

'The issued capital of the Company is set at two hundred and eight million three hundred and five thousand eight hundred and forty-eight United States Dollars (USD 208,305,848) represented by (a) seventy million one hundred and fifty-two thousand nine hundred and twenty-four (70,152,924) Common Shares, par value two United States Dollars (USD 2.00) per Share, and (b) thirty-four million (34,000,000) Class B Shares, par value two United States Dollars (USD 2.00) per share, all of said shares being fully paid.'

Second resolution

It is resolved to amend the authorised capital from the current thirty-four million (34,000,000) Common Shares, thirty-four million (34,000,000) Class B Shares, and sixty-eight million (68,000,000) non-voting Class A Shares, each of par value USD 2.00 per share, to one hundred forty million (140,000,000) Common Shares and thirty-four million (34,000,000) Class B Shares, each of par value USD 2.00 per share, such amended authorised shares to be available for issuance upon decision by the Board of Directors of the Company, and consequently to amend the first paragraph of Article 5 as follows:

'The authorised capital of the Company is fixed at three hundred and forty-eight million United States Dollars (USD 348,000,000) to be represented by one hundred forty million (140,000,000) Common Shares, par value two United States Dollars (USD 2.00) per share and thirty-four million (34,000,000) Class B Shares, each of par value two United States Dollars (USD 2.00) per share. Any authorised but unissued Common Shares shall lapse five (5) years after publication of the resolutions of the shareholders' meeting of March 6, 2001, in the Mémorial.'

It is further resolved to amend the Articles of Incorporation (i) by eliminating all references to the Class A Shares (other than one million five hundred thousand (1,500,000) Class A Shares, par value USD 2.00 per share, continuing to be authorised for the sole purpose of options granted under the Company's existing stock option plan, the Class A Shares issued upon exercise to be immediately converted into an equal number of Common Shares), and (ii) by setting forth the relative rights, preferences and priorities of the Common Shares and Class B Shares following implementation of the reclassification set forth in agenda item (1).

It is further resolved to add a new paragraph to Article 5 of the Articles of Incorporation which will read as follows:

'In addition to the authorised Common Shares and Class B Shares set forth above, there shall also be authorised one million five hundred thousand (1,500,000) Class A Shares, par value two U.S. Dollars (USD 2.00) per share. Such Class A Shares have been authorised for the sole purpose of options granted under the Company's existing stock option plan in respect of the shares of the Company, and may not be used for any other purpose. The rights, preferences and priorities of such Class A Shares are set forth in Article 38 hereof. All such Class A Shares shall convert to Common Shares immediately upon issuance. Such authorised Class A Shares shall exist only for the period of time specified in Article 38 hereof and shall expire, without further action, on such date. Prior thereto, any authorised but unissued Class A Shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial C of the resolution of the Shareholders' meeting of March 6th, 2001, subject to extension up to the final expiry date as provided in Article 38 hereof.'

Third resolution

It is resolved in conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, to approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorising the Board to implement the suppression of shareholders' pre-emptive rights in respect of the issuance of shares for cash with respect to all remaining authorised but unissued Common Shares, such action to be effective for a five year-period from the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.50 a.m.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the bureau of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STOLT OFFSHORE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 43.172, constituée sous la dénomination de STOLT COMEX SEAWAY S.A. et sous forme d'une société de droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 190 du 28 avril 1993. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mars 2001, non encore publié.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Alan B. Winsor, Senior Vice President of STOLT-NIELSEN INC., demeurant à Greenwich, Connecticut (USA).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Jean Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs :

- Monsieur Edward Cock, avocat, demeurant à Oslo,
- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter :

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

(1) Approuver la recommandation du Conseil d'Administration de la Société de reclasser obligatoirement moyennant conversion toutes les Actions de Catégorie A de la Société émises en Actions Ordinaires de la Société, sur base d'une action contre une action, et autrement sous les termes et conditions que le Conseil d'Administration déterminera, cette re-classification devant être faite le ou aux environs du 7 mars 2001 (ou aussitôt que possible) ;

(2) Modifier les Statuts de la Société dans le but (i) de modifier le capital autorisé actuellement fixé à trente-quatre millions (34.000.000) Actions Ordinaires, trente-quatre millions (34.000.000) Actions de Catégorie B et soixante-huit millions (68.000.000) Actions de Catégorie A sans droit de vote, ayant chacune une valeur nominale de USD 2,00 par action, à cent quarante millions (140.000.000) Actions Ordinaires et trente-quatre millions (34.000.000) Actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de USD 2,00 par action, ces actions autorisées ainsi modifiées (en surplus des Actions Ordinaires existantes et ces Actions Ordinaires résultant de la re-classification énoncée au point (1) de l'ordre du jour) pouvant être émises par décision du Conseil d'Administration de la Société et (ii) d'apporter certaines autres modifications aux Statuts de la Société supprimant toutes références aux Actions de Catégorie A (autres que les un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de USD 2,00 par action, restant autorisées dans le seul but des options accordées par les plans d'options existants de la Société, les Actions de Catégorie A émises à la suite de l'exercice d'options sont à convertir immédiatement en un nombre égal d'Actions Ordinaires) supprimant les droits relatifs, préférences et priorités des Actions Ordinaires et des Actions de Catégorie B de la Société suite à la réalisation de la re-classification énoncée au point (1) de l'ordre du jour (un résumé des Statuts modifiés et coordonnés tels qu'ils existeront sous réserve d'approbation des modifications proposées figure dans une Information envoyée à tous les actionnaires ; et

(3) en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés et de l'Article 5 des Statuts de la Société, tels que modifiés, approuver le rapport du Conseil d'Administration de la Société recommandant, et autorisant le Conseil d'Administration à réaliser la suppression des droits de préemption des actionnaires au regard de l'émission d'actions contre espèces en ce qui concerne toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non émises, cette action étant effective durant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

II) Que la présente assemblée générale annuelle a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées dans :

- Le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 102 du 9 février 2001 et 143 du 23 février 2001,
- Le 'Luxemburger Wort' des 9 février 2001 et 23 février 2001.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence ; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varieront par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les vingt-deux millions sept cent vingt-trois mille cent trente-quatre (22.723.134) Actions Ordinaires, émises au jour de référence (et desquelles vingt-deux millions sept cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-onze (22.736.391) sont actuellement émises, quoique non encore toutes actées) et sur les quarante-sept millions quatre cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix (47.429.790) Actions de Catégorie A, émises au jour de référence (et desquelles quarante-sept millions quatre cent trente-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix (47.435.790) sont actuellement émises, quoique non encore toutes actées), treize millions sept cent soixante-dix-neuf mille deux cent vingt-quatre (13.779.224) Actions Ordinaires et quarante-quatre millions cinq cent soixante-et-onze mille six cent cinq (44.571.605) Actions de Catégorie A sont représentées à la présente assemblée générale et que toutes les trente-quatre millions (34.000.000) Actions de Catégorie B émises sont représentées à la présente assemblée.

V) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

VI) Un rapport du Conseil d'Administration daté du 28 février 2001 a été soumis au Bureau, en relation avec la suppression des droits préférentiels concernant toutes les Actions Ordinaires restants, autorisées mais non émises. Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

VII) Après délibération, les points de l'ordre du jour de l'assemblée ont été adoptés aux majorités indiquées ci-dessous :

1. Point (1) de l'ordre du jour

- toutes les Actions :

'Pour': 87.078.877 - 'Contre': 5.271.196 - 'Abstentions': 756

- votes séparé des Actions de Catégorie A :

'Pour': 44.280.844 - 'Contre': 290.355 - 'Abstentions': 406

2. Point (2) de l'ordre du jour

- toutes les Actions :

'Pour': 86.779.772 - 'Contre': 5.567.331 - 'Abstentions': 3.726

- vote séparé des Actions de Catégorie A :

'Pour': 44.015.069 - 'Contre': 556.180 - 'Abstentions': 356

3. Point (3) de l'ordre du jour :

'Pour': 86.579.682 - 'Contre': 5.755.266 - 'Abstentions': 15.881

de sorte que les résolutions suivantes ont été adoptées par l'assemblée générale:

Première résolution

Il est décidé de convertir toutes les Actions de Catégorie A de la Société émises en Actions Ordinaires de la Société, sur base d'une action contre une action, et autrement sous les termes et conditions que le Conseil d'Administration déterminera, cette re-classification devant être faite le ou aux environs du 7 mars 2001 (ou aussitôt que possible) ;

En plus il est décidé de modifier le deuxième alinéa de l'Article 5 des Statuts suite à la conversion des Actions de Catégorie A en Actions Ordinaires comme suit :

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent huit millions trois cent cinq mille huit cent quarante-huit Dollars U.S. (208.305.848 USD) représenté par (a) soixante-dix millions cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-quatre (70.152.924) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars U.S. (2,00 USD) chacune et (b) trente-quatre millions (34.000.000) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de deux Dollars U.S. (2,00 USD) chacune, toutes ces actions étant entièrement libérées.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le capital autorisé actuellement fixé à trente-quatre millions (34.000.000) Actions Ordinaires, trente-quatre millions (34.000.000) Actions de Catégorie B et soixante-huit millions (68.000.000) Actions de Catégorie A sans droit de vote, ayant chacune une valeur nominale de deux Dollars U.S. (2,00 USD) par action, à cent quarante millions (140.000.000) Actions Ordinaires et trente-quatre millions (34.000.000) Actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux Dollars U.S. (2,00 USD) par action, ces actions autorisées ainsi modifiées pouvant être émises par décision du Conseil d'Administration de la Société, et de modifier par conséquence le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts comme suit:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à trois cent quarante-huit millions de Dollars U.S. (348.000.000 USD) représenté par cent quarante millions (140.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de deux Dollars U.S. (2,00 USD) par action et trente-quatre millions (34.000.000) d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de deux Dollars U.S. (2,00 USD) par action. Toute Action Ordinaire autorisée non émise sera périmée cinq (5) ans après la publication au Mémorial des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mars 2001.»

En plus il est décidé de modifier les Statuts (i) en supprimant toutes références aux Actions de Catégorie A (autres que les un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de deux Dollars U.S. (2,00 USD) par action, restant autorisées dans le seul but des options accordées par les plans d'options existants de la Société, les Actions de Catégorie A émises à la suite de l'exercice d'options sont à convertir immédiatement en un nombre égal d'Actions Ordinaires) et (ii) en supprimant les droits relatifs, préférences et priorités des Actions Ordinaires et des Actions de Catégorie B de la Société suite à la réalisation de la re-classification énoncée au point (1) de l'ordre du jour.

Il est également décidé d'ajouter un nouvel alinéa à l'Article 5 des Statuts ayant la teneur suivante :

«En plus des Actions Ordinaires et des Actions de Catégorie B autorisées mentionnées ci-dessus, un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de deux Dollars U.S. (2,00 USD) par action, seront également autorisées. Ces Actions de Catégorie A ont été autorisées dans le seul but des options accordées par les plans d'options existants de la Société en relation avec les Actions de la Société, et ne pourront être utilisées à d'autres fins. Les droits relatifs, préférences et priorités de telles Actions de Catégorie A sont décrits à l'Article 38 des Statuts. Toutes ces Actions de Catégorie A seront immédiatement converties en Actions Ordinaires dès leur émission. Ces Actions de Catégorie A autorisées n'existeront que pour la période déterminée à l'Article 38 des Statuts et expireront, sans autre action, à telle date. Auparavant, toute Action de Catégorie A autorisée non émise sera périmée cinq (5) ans après la publication de la résolution prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 mars 2001, sous réserve d'extension jusqu'à la date d'expiration définitive prévue dans l'Article 38.»

Troisième résolution

Il est décidé en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés et de l'Article 5 des Statuts de la Société, tels que modifiés, d'approuver le rapport du Conseil d'Administration de la Société recommandant, et autorisant le Conseil d'Administration à réaliser la suppression des droits de préemption des actionnaires au regard de l'émission d'actions contre espèces en ce qui concerne toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non émises, cette action étant effective durant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé : A. B. Winsor, J. Hoss, E. Cock, J.-P. Reiland, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 8CS, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

P. Frieders.

(23483/212/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.086.

In the year two thousand and one, on the sixteenth day of March.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch (Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depository of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., a société anonyme which was incorporated in Luxembourg by deed of the undersigned notary on September 29, 2000, not yet published in the Mémorial C, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 78.086 and having its registered office at 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary of February 16, 2001, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened at 6.45 p.m. by Mr Pietro Rivitti, doctor, residing in Roma, Italy, Chairman.

The Chairman appoints as secretary of the extraordinary general meeting Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elects as scrutineer Mr Dror Brandwein, lawyer, residing in Tel-Aviv.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To restate the existing articles of incorporation of the Company and to adopt a complete new set of articles of incorporation worded in English followed by a French translation thereof.

2. To increase the number of directors from three (3) to eight (8) and to appoint the new directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders which will approve the Company's annual accounts as at December 31, 2003.

3. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital of three hundred twenty-six million four hundred eighty thousand Dollars of the United States of America (USD 326.480.000,-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to restate the existing articles of incorporation of the Company and to adopt a complete new set of articles of incorporation worded in English followed by a French translation thereof. The restated articles of incorporation will forthwith read as follows:

Chapter I.- Definitions

Art. 1. Definitions.

The following terms shall have the following meanings for the purpose of these Articles of Incorporation:

Affiliate shall mean with respect to any Person, any individual, corporation, partnership, joint venture, association, joint-stock company trust, incorporated organisation, governmental or regulatory or other entity controlling, controlled by or under common control with such Person;

Working Day shall mean a day on which both (i) commercial banks and foreign exchange markets in New York settle payments and (ii) it is a TARGET Settlement day on which TARGET (Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system) is open;

Competing Business shall mean any of the following: (1) telecommunications services offered through a cross border system (submarine cable); (2) domestic terrestrial fiber optic network devoted to cross-border system; (3) wholesale data center services (colocation, web hosting) addressed to domestic business ISP and operator active in the Territory and related to cross-border system; (4) B2B ISP services which feeds cross-border system;

Control of any Person shall mean (i) the ownership, direct or indirect, of more than 50% of that Person, or (ii) the right to vote, directly or indirectly, more than 50% of the issued voting shares in the capital of any Person, or (iii) the right or capacity, directly or indirectly, to elect more than 50% of the Directors of that Person:

Person shall mean any natural person, firm, corporation, general or limited partnership, joint venture, trust, association, unincorporated entity of any kind, or governmental authority;

Shareholder shall mean any holder of Shares;

Subsidiary shall mean an Affiliate of another Person, other than an Affiliate deemed as such solely as a result: (1) of its Control of the other Person; or (2) of the common Control of that Person with another Person;

Strategic Investor shall mean a Person having a substantial added value for the development of the Company's business within North Africa and/or Arabic countries;

Territory shall mean Mediterranean and Far East countries where a cross-border system's landing point is or will be established.

Chapter II.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 2. Form, Name.

2.1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles of Incorporation»).

2.2. The Company will exist under the name of MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

3.2. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

3.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

3.4. In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

4.2. It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

4.3. In a general fashion the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration.

5.1. The Company is formed for an unlimited duration.

5.2. It may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting of Shareholders voting in accordance with the super majority vote provisions of the General Meeting of Shareholders set out in article 25 of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Chapter III.- Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital.

6.1. The subscribed capital of the Company is set at three hundred twenty-six million four hundred eighty thousand dollars of the United States of America (USD 326,480,000,-), divided into thirty-two million six hundred forty-eight thousand (32,648,000) shares (the «Shares») with a par value of ten dollars of the United States of America (USD 10) per Share.

6.2. All the Shares are fully paid up and are and shall be of one class.

Art. 7. Shares.

7.1. The Shares are and shall remain in the form of registered Shares.

7.2. A Shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office. The Shareholders' register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

7.3. Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

7.4. Ownership of the registered Share will result from the recordings in the Shareholders' register.

7.5. The transfers of Shares will be carried by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of Shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

7.6. Certificates reflecting the recordings in the Shareholders register will be delivered to the Shareholders. Each certificate representing shares of the Company shall conspicuously bear the following legend: «The sale, encumbrance, pledge or other transfer or disposition of the shares represented by this certificate or any interest or right in respect of such shares is restricted».

Art. 8. Increase and reduction of the subscribed capital.

8.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders voting in accordance with the super majority vote provisions of the General Meeting of Shareholders set out in article 25 of the Articles of Incorporation.

8.2. The new Shares to be subscribed for by payment in cash and/or in kind will be offered in accordance with the provisions contained in article 11 of the Articles of Incorporation. The Board of Directors shall determine the period within which the preferential subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Art. 9. Acquisition of own Shares.

9.1. The Company may acquire its own Shares.

9.2. The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the conditions and limits established by law.

Art. 10. Transfer of Shares and Right of First Refusal.

10.1. For as long as the Company has not offered Shares in an initial public offering («IPO»), and subject to the provisions contained in articles 10.4 and 10.5 of the Articles of Incorporation, if at any time a Shareholder (the «Offering Shareholder») wishes to transfer any or all of the Shares owned by it (the «Offered Shares») to a third person or to another Shareholder (the «Candidate Purchaser»), the Offering Shareholder shall first offer the Offered Shares to each of the other Shareholders. The Offered Shares shall be offered on a pro rata basis to the other Shareholders upon the same terms and conditions as the Offering Shareholder intends to transfer the Offered Shares to the Candidate Purchaser (the «Offer»). Such Offer shall be in writing and shall set forth the name and address of the Candidate Purchaser, the consideration (which shall be in cash) and the other material terms and conditions upon which such transfer is proposed to be made. The other Shareholders shall each have fifteen (15) Working Days after receipt of the notice of the Offer to reply and accept or reject such offer with respect to all, but not less than all, of the Offered Shares that have been offered to such Shareholders.

10.2. If the Offer is not accepted by one or more Shareholders (the «Declining Shareholders») during the Initial Offer Period, then the Company shall notify the remaining Shareholder(s) (the «Remaining Shareholders») who have accepted the Offer. The notice sent by the Company shall indicate the following: the number of Shares which the other Shareholders indicated their interest in purchasing, the name of the Declining Shareholder(s), and that the Remaining Shareholders have the option (the «Final Purchase Option»), within fifteen (15) Working Days (the «Final Offer Period») after the date of the notice, to notify the Company of their interest in purchasing that portion of the Offered Shares which the Declining Shareholder(s) did not wish to purchase pursuant to article 10.1 of the Articles of Incorporation (the «Declined Shares»). If some or all of the Remaining Shareholders shall notify the Company of their interest in purchasing a number of Shares which is greater than the Declined Shares, then the Declined Shares will be divided on a pro rata basis corresponding to the proportion of the Shares then held by each Remaining Shareholder who has notified the Company of its interest in purchasing the Remaining Shares. If at the end of the Final Offer Period, purchase of all of the Offered Shares shall not have been exercised by Shareholders, then the Offering Shareholder shall have no obligation to sell the Offered Shares to any of the Shareholders and will have the right for a period of thirty (30) Working Days following the end of the Final Offer Period to enter into a binding agreement to sell all of the Offered Shares to the Candidate Purchaser at the same price and on the same material terms and conditions as set out in the Offer.

The right of first refusal in this Article shall immediately terminate upon the initiation of an initial public offering of the Shares.

10.3. Notwithstanding the foregoing provisions, no transfer (other than a transaction pursuant to article 10.4 of the Articles of Incorporation) shall be permitted to a competitor of the Company or its Affiliates without the prior approval of the Board of Directors voting in accordance with the super majority vote provisions of the Board of Directors set out in article 14 of the Articles of Incorporation. As used in this article, «competitor of the Company» shall mean anyone who is directly involved in any way in the provision of a Competing Business within the Territory.

10.4. A Shareholder may transfer, assign, sell, pledge, encumber or otherwise convey any interest in the Shares owned by it to an Affiliate, (or pledge the Shares owned by it to a financial institution, provided however that both following conditions are met (i) in the event of the call option referred to under article 10.6 of the Articles of Incorporation, F.T.T. INVESTMENTS B.V., a company governed by the laws of the Netherlands Register Commerce Number 24307965 («F.T.T.») shall redeem such pledge on a number of Shares representing the five per cent (5%) of the Shares at simple request of TELECOM ITALIA S.p.A., a company governed by the laws of Italy, Register Commerce Number 286/33 («TI») or its Affiliate, within thirty (30) days from such request and (ii) F.T.T. shall maintain all its voting rights on the Shares), without the other Shareholders having a right of first refusal. The transfer shall also be conditional on the prior written undertaking (towards the Company and the other Shareholders) by the transferring Shareholder that the Affiliate shall not cease to be under that Shareholder's control. In the event that an Affiliate acquires the Shares and subsequently ceases to be an Affiliate of the transferring Shareholder, the Shares it owns shall be or shall be deemed to be transferred back to the transferring Shareholder or to another Affiliate of such Shareholder which will forthwith comply with the requirements of this article 10.4 of the Articles of Incorporation. The Shareholders hereby undertake to grant each other a waiver in the appropriate form under applicable law in respect of any share transfer restrictions with respect to any Affiliate.

10.5. Notwithstanding anything to the contrary in this article 10 of the Articles of Incorporation, for as long as TI Controls the Company (directly or indirectly), TI shall be fully entitled to freely transfer, at any time, a portion of its shareholding, without being subject to any of the provisions of this article 10, provided that both of the following conditions are met: the transferee is a Strategic Investor; and (ii) that following such transfer TI and its Affiliates shall retain their Control of the Company.

10.6. In the event of a transfer of Shares, under article 10.5 of the Articles of Incorporation and prior to such transfer, TI shall have a call option on up to a maximum number of Shares owned by F.T.T. representing the five per cent (5%) of the Shares at the value of the transaction with the Strategic Investor, provided that F.T.T.'s proportionate shareholding interest in the Company as a result of the exercise of the call option shall not fall below 25,001 % of the Company's share capital.

The Board of Directors of the Company shall issue the Shareholders a written notice in this matter. The purchase and sale of the Shares shall take place within a period of thirty (30) days at the value of the transaction with the Strategic Investor. The transfer of Shares under this article 10.6 will not be subject to the right of first refusal obligations contained in this article 10 of the Articles of Incorporation.

10.7. Any transfer of Shares that is not in full compliance with the provisions of this article 10 shall not be recognised by the Company and shall not be registered on the Company's Shareholders' register.

10.8. In the event that, following compliance with the provisions of this article 10 of the Articles of Incorporation, TI or any of its Affiliates proposes to sell or otherwise dispose of to a third party (a «Purchaser») Shares following which: (1) TI and its Affiliates shall no longer Control the Company, (a «Disposition»), and/or (2) a third party will Control the Company; then TI (or its Affiliate as the case may be) shall provide notice of such proposed Disposition to F.T.T. and F.T.T.'s Affiliates (a «Proposal Notice») no later than twenty (20) days prior to the proposed closing of such Disposition, to participate in such sale. Within thirty (30) days of the Proposal Notice, F.T.T. and its Affiliates may elect, by providing written notice, to participate in such sale, by offering some or all of their Shares (up to their pro rata shareholding interest) to the Purchaser at the price set forth in the Proposal Notice

Art. 11. Preferential Subscription Right.

Each Shareholder shall have the preferential subscription right to subscribe to the same proportion of the Shares then held by such Shareholder in the Company, in any Share issue of the Company, or in any other issue of securities that are convertible into or exchangeable for Shares («Stock»). Such preferential subscription right must be exercised within thirty (30) days from a Company's written notice («Notice») («Notice Period»). The new Shares to be subscribed to shall be paid in cash and/or in kind. The Notice shall state the terms and conditions under which the Company shall issue such Stock. Each Shareholder shall be entitled, but not obligated to subscribe to all or part of such Stock on the same terms and conditions as stated in the Notice. If any of the Shareholders fail to exercise their preferential subscription rights hereunder (the «Declining Shareholders») during the Notice Period, then the Company shall notify the Shareholder(s) who have exercised their preferential subscription rights hereunder (the «Subscribing Shareholders») of this fact. The notice sent by the Company shall indicate the number of Stock which are available for subscription, and the Subscribing Shareholders shall have the option (the «Final Option»), within fifteen (15) days (the «Final Option Period») after the date of the notice, to notify the Company of their interest in subscribing to that portion of the Stock offered (the «Declined Stock»). If some or all of the Subscribing Shareholders shall notify the Company of their interest in subscribing to a number of Stock which is greater than the Declined Stock, then the Declined Stock will be divided on a pro rata basis corresponding to the proportion of the Shares then held by each Subscribing Shareholder who has notified the Company of its interest in subscribing to the Declined Stock. If at the end of the Final Option Period, subscription of all of the Declined Stock shall not have been exercised by the Shareholders, then the Company shall have the right for a period of ninety (90) days to issue to any third party that amount of Stock, which the Shareholders have declined to subscribe. The Company shall issue to the Shareholders that amount of Stock which they have indicated their interest in subscribing provided that the Company receives the consideration indicated in the Notice.

Chapter IV.- Board of Directors, Statutory Auditors.

Art. 12. Board of Directors.

12.1. The Company will be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of eight (8) members who need not be Shareholders (the «Directors»).

12.2. The Directors will be elected by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders

12.3. For so long as TI, either directly or indirectly, Controls the Company, each of the Shareholders will vote all the Shares which it owns, and do all other things in its power, to cause the Board of Directors to be composed of five (5) members to be proposed by TI and three (3) members to be proposed by F.T.T.

12.4. For so long as TI, either directly or indirectly, Controls the Company, each of the members of the Board of Directors shall cause the Chief Executive Officer (the «CEO»), the Chairman and the Deputy Chairman of the Board of Directors to be always designated from among the members of the Board of Directors proposed by TI.

12.5. In the event of a vacancy on the Board of Directors, in case of resignation or incapacity of a Director, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders, provided the Director to be appointed is chosen among the candidates proposed by the Shareholder who originally proposed the Director whose office became vacant. In such an event the General Meeting of Shareholders, in its next meeting, will proceed to the final election. A Director elected pursuant to the conditions set out in this paragraph, is elected for the time necessary to terminate the mandate of his predecessor.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors.

13.1. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman») as well as a deputy chairman (the «Deputy Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will among others be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the General Meeting of Shareholders.

13.2. The Board of Directors will meet upon call by the Chairman or by the Deputy Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require. The meetings shall be conducted in the English language.

13.3. The Chairman or, in his absence, the Deputy Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. In their absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Chairman or of the Deputy Chairman, the General Meeting of Shareholders will appoint, by vote of the majority of the Shareholders present or represented at such meeting, any other person to preside over the General Meeting.

13.4. Except in cases of urgency or with the prior consent of all the Directors, at least seven (7) Working Days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and it shall include the agenda and the nature of the business to be transacted as well as any documentation needed with respect to such meetings.

13.5. The notice specified in Article 13.4 above, may be waived by the consent in writing, by fax, by cable, by telegram or by telex of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

13.6. In the case that all the Directors are present or represented, the meeting may be held without prior notice.

13.7. Every meeting of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

13.8. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy.

13.9. A quorum of the Board of Directors shall be the presence (in person or by proxy) of five (5) Directors. The quorum in any Board of Directors meetings - other than adjourned meetings - shall require the presence of at least one (1) Director proposed by F.T.T.

13.10. Save as provided for in article 14 hereinafter, any resolutions at a meeting of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

13.11. In case of urgency, a written resolution, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

13.12. A meeting of the Board of Directors may be held by video conference or by telephone, provided that a majority of the Directors participate at the meeting, that the participants may be identified, that they may intervene and that, in the case of a videoconference, they may examine and communicate the documents. In that case the meeting of the Board of Directors is deemed to be held at the registered office of the Company if two Directors are present. If no such meeting is held at the registered office, the meeting is deemed to be held at the place where the Chairman or the person replacing him is located. The Chairman or the Deputy Chairman of the Board of Directors will prepare the minutes of that meeting and circulate those minutes for approval to the other Directors who attended that meeting. The minutes which were prepared by the Chairman or by the Deputy Chairman will constitute prima facie evidence of the proceedings and the content of that meeting and shall be distributed by the Chairman or by the Deputy Chairman to all the Directors following the foregoing approval.

Art. 14. Super Majority matters.

The following matters shall require the affirmative vote of six (6) Directors present or represented:

14.1. Any resolution concerning amendments and/or additions to the investment program of the Company for the years 2001 to 2003 (the «Investment Program»).

14.2. Any resolution concerning the acquisition of (A) a business (or segment of business) which is different from the Company's business other than those business or segment of business included in the Investment Program of the Company; or (B) an interest in the capital of a company in excess of ten million dollars of the United States of America (USD 10,000,000) other than those companies included in the Investment Program of the Company.

14.3. Any resolutions concerning the sale, lease (other than financial lease), exchange, transfer or other disposal by the Company and its Subsidiaries of all or most of its assets and properties to any person(s);

14.4. Any resolution concerning the issuance and allotment of new Shares or securities, including but not limited to securities convertible into Shares, in the Company having a discriminating adverse effect over a minority Shareholder;

14.5. The grant of any guarantees, encumbrances, mortgages or pledges over real estate, personal property, securities, or over other rights owned by the Company whenever the value of the assets being encumbered exceeds sixty-eight million dollars of the United States of America (USD 68,000,000) in the aggregate, or incurring, creating, assuming any indebtedness for a value exceeding sixty-eight million dollars of the United States of America (USD 68,000,000) in aggregate, with the exception to any indebtedness relating to any operations included in the Investment Program;

14.6. Mergers, consolidations, divestitures, spin-offs relating to the Company and its Subsidiaries, other than mergers and consolidations between the Company's Subsidiaries. For the sake of clarity mergers and consolidations between Subsidiaries and third parties or between the Company and any Subsidiary shall require a super majority vote as set out in this article.

14.7. Entering into any contract(s) or transaction(s) with or for the benefit of any Shareholder or any Affiliate, involving payment or receipt of an amount exceeding ten million dollars of the United States of America (USD 10,000,000) per year in the aggregate. All the contracts and transactions with or for the benefit of any Shareholder or any Affiliate shall be at arm's lengths conditions.

Matters which under article 25 of the Articles of Incorporation require a super majority vote of the General Meeting of Shareholders may not be adopted by the Board of Directors with less than a super majority vote of the Board of Directors set out in article 14.

Art. 15. Minutes of meetings of the Board of Directors.

15.1. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

15.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the CEO.

Art. 16. Powers of the Board of Directors.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 17. Delegation of Powers.

17.1. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be Shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it, within the limits of the super majority provisions of Article 14.

17.2. Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorisation by the General Meeting of Shareholders.

Art. 18. Conflict of Interests.

18.1. Subject to article 14.7. of the Articles of Incorporation, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Subject to article 14.7. of the Articles of Incorporation, and except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.2. Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting of Shareholders.

18.3. The Company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of the Chairman of the Board of Directors, or by the single signature of the CEO of the Company or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the signatures any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 20. Statutory Auditors.

20.1. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more statutory auditors who need not be Shareholders.

20.2. The statutory auditors will be elected by the General Meeting of Shareholders, which will determine the number of such statutory auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as statutory auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

20.3. The duties and the powers of the statutory auditors will be those provided for by law.

Chapter V.- Meeting of shareholders.

Art. 21. Powers of the General Meeting of Shareholders.

21.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company (a «General Meeting of Shareholders») represents the entire body of Shareholders.

21.2. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 22. Annual General Meeting.

22.1. The Annual General Meeting of Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Wednesday of March each year, at 5.00 p.m.

22.2. If such day is a public holiday, the Annual General Meeting will be held on the next following Working Day.

Art. 23. Other General Meetings.

23.1. The Board of Directors or the statutory auditor may convene other General Meetings of Shareholders. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

23.2. General Meetings of Shareholders, including the Annual General Meeting of Shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 24. Procedure, Vote.

24.1. A General Meeting of Shareholders will meet upon call according to the provisions set by law. At least fourteen (14) Working Days' written notice of any General Meeting of Shareholders shall be given. Any such notice shall include the date and time, the agenda and location of the meeting as well as any documentation needed with respect to such meetings.

24.2. If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

24.3. Any Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing in writing, as his proxy another person who need not be a Shareholder.

24.4. The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

24.5. One vote is attached to each Share.

24.6. Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, attendance, in person or by proxy, of Shareholders holding at least fifty per cent (50%) of the Shares shall constitute a quorum. The quorum in any General Meeting of Shareholders - other than adjourned meetings - shall require the presence of both: (i) TI or STET INTERNATIONAL NETHERLANDS N.V., a company governed by the laws of The Netherlands, Amsterdam Register Commerce Number No. 33254142 («SIN») and of (2) F.T.T.

24.7. Except the matters listed in article 25 hereinafter, for which a special majority vote is required, and except as otherwise required by law, all matters brought before the General Meeting of Shareholders shall be deemed approved, if approved by votes of those Shareholders, present at the meeting in person or by proxy, who together hold more than fifty per cent (50%) of the Shareholding of those Shareholders present at the meeting in person or by proxy.

24.8. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the CEO or by any two members of the Board of Directors.

24.9. The meetings will be conducted in the English language.

Art. 25. Super Majority matters.

The following matters shall require the affirmative vote of the shareholders, present or represented who, taken together hold not less than seventy-five per cent (75%) of the Shares of the Company's share capital:

25.1. Any resolution concerning a change of the Articles of Incorporation of the Company other than where the change is to make capital increases or reductions where such capital increases are required to reflect the capital contributed to the Company in accordance with (1) the Investment Program; or (2) a resolution adopted under article 14.1. of the Articles of Incorporation;

25.2. Any resolution concerning commencement of voluntary bankruptcy, winding-up or liquidation of the Company;

25.3. Any resolution concerning the issuance and allotment of new Shares or securities, including but not limited to securities convertible into Shares, in the Company having a discriminating adverse effect over a minority Shareholder;

25.4. Mergers, consolidations, divestitures, spin-offs relating to the Company and its Subsidiaries, other than mergers and consolidation between the Company's Subsidiaries. For the sake of clarity mergers and consolidation between Subsidiaries and third parties or between the Company and any Subsidiary shall require a super majority vote as set out in this article.

Matters which under article 14 of the Articles of Incorporation require a super majority vote of the Board of Directors may not be adopted by the General Meeting of Shareholders with less than a super majority vote of the General Meeting of Shareholders set out in article 25.

Chapter VI.- Financial year, Distribution of profits**Art. 26. Financial Year.**

26.1. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of the same year.

26.2. The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 27. Appropriation of Profits.

27.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

27.2. The General Meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

27.3. Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation.

28.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting of Shareholders voting in accordance with the super majority vote provisions of the General Meeting of Shareholders set out in article 25, unless otherwise provided by law.

28.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders, which will determine their powers and their compensation.

28.3. The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VIII.- Applicable Law

Art. 29. Applicable Law.

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the number of directors from three (3) to eight (8) and to appoint the following five (5) persons as new directors in addition to the existing directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders which will approve the Company's annual accounts as at December 31, 2003.

- Mr Eliezer Fishman, Manager, residing in 36 Har Dafna Street, Savion, Israel 56506;
- Mrs Anat Menipaz, Manager, residing in 36 Har Dafna Street, Savion, Israel 56506;
- Mr Ofer Weiss, Manager, residing in 58 Jabotinsky Street, Givatayim, Israel 53318;
- Mr Francesco Nanotti, Manager, residing in Viale del Campo Boario 56/D, Rome, Italy;
- Mr Oscar Cicchetti, Manager, residing in Viale del Campo Boario 56/D, Rome, Italy;

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately hundred thousand Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 7.00 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le seize mars.

Par-devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier sera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., société anonyme constituée au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2000, non encore publié au Mémorial C, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 78.086 et ayant son siège social au 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 février 2001, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 18.45 heures, sous la présidence de Monsieur Pietro Rivitti, docteur, demeurant à Rome, Italie.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Dror Brandwein, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Refonte des statuts existants de la Société et adoption d'une version nouvelle des statuts de la Société en anglais suivie d'une traduction en français.

2. Augmentation du nombre des administrateurs de trois (3) à huit (8) et élection des nouveaux administrateurs pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2003 de la Société.

3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trois cent vingt-six millions quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 326.480.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de faire une refonte des statuts existants de la Société et d'adopter une version nouvelle des statuts de la Société en anglais suivie d'une traduction en français. Les statuts modifiés auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er}.- Définitions

Art. 1^{er}. Définitions.

Les termes suivants auront les significations suivantes dans les présents Statuts:

Affilié signifiera en référence à une Personne, tout individu, société, firme, joint venture, association, joint-stock company, trust, organisation incorporée, entité gouvernementale ou réglementaire, ou toute autre entité contrôlant, contrôlée par ou sous le commun contrôle avec une telle Personne.

Jour Ouvrable signifiera un jour (i) lors duquel les banques commerciales et les marchés des changes à New York règlent des paiements et (ii) qui est un jour de règlement TARGET lors duquel TARGET (Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer system) est ouvert.

Activité Concurrente aura une des significations suivantes: (1) services de télécommunications qui sont fournis à travers un système transfrontalier (câbles sous-marins); (2) un réseau national constitué de fibre optique terrestre prévu pour un système transfrontalier; (3) prestations de centre de données en gros (colocation, web hosting) adressé aux activités nationales ISP et à l'opérateur qui a une activité dans le Territoire et qui a un lien avec un système transfrontalier; (4) services B2B ISP qui alimentent le système transfrontalier.

Contrôle d'une personne signifiera (i) la possession, directe ou indirecte, de plus que 50% de cette personne, ou (ii) le droit de vote, direct ou indirect, de plus de 50% des actions émises du capital social de cette personne, ou (iii) le droit ou la capacité, direct ou indirect, d'élire plus de 50% des administrateurs de cette personne.

Personne signifiera toute personne physique, firme, société, association, joint venture, trust, entité non incorporée sous toutes formes ou entité gouvernementale.

Actionnaire signifiera tout détenteur d'Actions.

Société Affiliée signifiera un Affilié d'une autre Personne, autre qu'un Affilié reconnu en tant que tel à cause (1) de son Contrôle de l'autre Personne; ou (2) du Contrôle commun de cette Personne avec une autre Personne.

Investisseur Stratégique signifiera une Personne disposant une valeur ajoutée substantielle pour le développement de l'activité de la Société dans les pays au Nord d'Afrique et/ou les pays arabes.

Territoire signifiera les pays de la Méditerranée et du Moyen-Orient où un lieu d'installation du système transfrontalier est ou sera établi.

Titre II.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 2. Forme, Dénomination.

2.1. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

2.2. La Société adopte la dénomination MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

3.3. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

3.4. Au cas où le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

4.2. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

4.3. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 5. Durée.

5.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5.2. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvée conformément aux dispositions de majorités qualifiées de l'Assemblée Générale des Actionnaires fixées à l'article 25 des présents Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Titre III.- Capital, actions

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trois cent vingt-six millions quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 326.480.000), divisé en trente deux millions six cent quarante huit mille (32.648.000) actions («Actions») d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10) par Action.

6.2. Toutes les actions sont entièrement libérées, et elle sont et seront d'une seule catégorie.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1. Les actions sont et resteront nominatives.

7.2. Un registre des Actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre de ses Actions, l'indication des paiements effectués sur les Actions ainsi que les transferts des Actions et leur date.

7.3. Chaque Actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

7.4. La propriété des Actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des Actionnaires.

7.5. Les transferts d'Actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'Actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

7.6. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires seront délivrés aux Actionnaires. Chaque certificat représentant les actions de la Société devra visiblement comporter la légende suivante: «La vente, la charge, le nantissement ou tout autre transfert ou disposition des actions représentées par ce certificat ou tout intérêt ou droit concernant ces actions est restreint».

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social.

8.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvée conformément aux dispositions de majorités qualifiées de l'Assemblée Générale des Actionnaires fixées par l'article 25 des présents Statuts.

8.2. Les nouvelles Actions à souscrire par paiement en espèces et/ou en nature seront offertes conformément aux dispositions de l'article 11 des Statuts. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Art. 9. Rachat d'actions propres.

9.1. La Société peut racheter ses propres Actions.

9.2. L'acquisition et la détention de ses propres Actions se feront en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Art. 10. Transfert d'actions et droit de préemption.

10.1. Tant que la Société n'a pas proposé ses Actions dans une offre publique d'acquisition (un «OPA») et sous réserve des dispositions contenues dans les articles 10.4 et 10.5 des Statuts, si, à tout moment, un Actionnaire (l'«Actionnaire Offrant») souhaite transférer tout ou partie des Actions qu'il détient (les «Actions Offertes») à un tiers ou à un autre Actionnaire (le «Candidat Acheteur»), l'Actionnaire Offrant proposera d'abord les Actions Offertes à chacun des autres Actionnaires. Les Actions Offertes seront proposées aux autres Actionnaires proportionnellement à leur participation aux termes et conditions auxquels l'Actionnaire Offrant a l'intention de transférer les Actions Offertes au Candidat Acheteur (l'«Offre»). Une telle Offre sera faite par écrit et précisera les nom et adresse du Candidat Acheteur, la contrepartie (qui sera en espèces) et les autres conditions matérielles auxquelles ledit transfert est proposé. Les autres Actionnaires auront chacun quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la réception du préavis d'Offre pour répondre et accepter ou refuser ladite Offre pour la totalité et pas moins que la totalité des Actions Offertes qui ont été proposées à ces Actionnaires.

10.2. Si l'Offre n'est pas acceptée par un ou plusieurs des Actionnaires (le ou les «Actionnaires déclinant l'Offre») pendant la période de l'offre initiale, la Société avisera le ou les Actionnaires restants (les «Actionnaires Restants») qui ont accepté l'Offre. Le préavis transmis par la Société portera les indications suivantes: le nombre d'Actions que les autres Actionnaires ont indiqué vouloir acheter, le nom du ou des Actionnaires Déclinant l'Offre et spécifiera que les Actionnaires Restants ont l'option (l'«Option Finale d'Achat») dans les quinze (15) Jours Ouvrables (la «Période de l'Offre Finale») à compter de la date du préavis, d'aviser la Société de leur intérêt d'acheter la partie des Actions Offertes que le ou les Actionnaires Déclinant l'Offre n'ont pas souhaité acheter conformément à l'article 10.1 des Statuts (les «Actions Refusées»). Si certains ou la totalité des Actionnaires Restants avisent la Société de leur intérêt d'acheter un nombre d'Actions supérieur aux Actions Refusées, les Actions Refusées seront divisées sur une base proportionnelle à la quantité d'Actions alors détenues par chaque Actionnaire Restant qui a avisé la Société de son intérêt d'acheter d'autres Actions. Si, à la fin de la Période de l'Offre Finale, l'achat de toutes les Actions Proposées n'aura pas été exercé par les Actionnaires, l'Actionnaire Offrant n'aura aucune obligation de vendre les Actions Offertes à l'un des Actionnaires et aura le droit pendant une période de trente (30) Jours Ouvrables à compter de la fin de la Période de l'Offre Finale de conclure une convention qui l'engage pour la vente de toutes les Actions Offertes au Candidat Acheteur au même prix et aux mêmes conditions matérielles que ceux et celles établies dans l'Offre.

Le droit de préemption dans cet article prendra fin immédiatement au lancement d'une OPA des Actions.

10.3. Nonobstant les dispositions qui précèdent, aucun transfert (autre qu'une transaction conformément à l'article 10.4 des Statuts) ne sera autorisé à un concurrent de la Société ou de ses Affiliés sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration approuvée conformément aux dispositions de majorités qualifiées du Conseil d'Administration fixées par l'article 14 des Statuts. Au sens du présent article, le « concurrent de la Société » signifiera, toute personne qui est directement impliquée d'une quelconque manière dans l'exercice d'une Activité Concurrente sur le Territoire.

10.4. Un Actionnaire peut céder, transférer, vendre, engager, grever, hypothéquer ou aliéner autrement tout intérêt dans les Actions qu'il détient à un Affilié (ou donner en hypothèque les Actions qu'il détient à une institution financière, à condition, toutefois, que les deux conditions suivantes soient remplies (i) en cas d'option sur actions décrites en vertu de l'article 10.6 des Statuts, F.T.T. INVESTMENTS B.V., une société de droit néerlandais enregistrée au registre de commerce sous le numéro 24307965 (« F.T.T. ») lèvera une telle hypothèque sur un nombre d'Actions représentant cinq pour cent (5 %) des Actions sur simple demande de TELECOM ITALIA S.p.A., une société de droit italien enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro 286/33 (« TI »), ou son Affilié dans les trente (30) jours d'une telle demande et (ii) F.T.T. conservera tous ses droits de vote sur les Actions) sans que les autres Actionnaires n'aient un droit de préemption. Le transfert sera également subordonné à l'engagement écrit préalable (envers la Société et les autres Actionnaires) par l'Actionnaire cédant que l'Affilié ne cessera pas de se trouver sous le contrôle de l'Actionnaire. Au cas où un Affilié acquiert les Actions et cesse ensuite d'être un Affilié de l'Actionnaire cédant, les Actions qu'elle possède seront rétrocédées ou seront censées l'être à l'Actionnaire cédant ou à un autre Affilié de cet Actionnaire qui s'engagera à se conformer aux exigences de l'article 10.4 des Statuts. Les Actionnaires s'engagent par la présente à s'accorder réciproquement un droit de renonciation sous forme appropriée en vertu du droit applicable eu égard à toutes restrictions de cession d'actions par rapport à tout Affilié.

10.5. Nonobstant toute disposition contraire dans l'article 10 des Statuts, tant que TI contrôle la Société (directement ou indirectement), TI sera pleinement autorisé à céder librement, à tout moment, une partie de sa participation sans être soumise à aucune des dispositions du présent article 10, étant entendu que les deux conditions suivantes sont réunies: le cessionnaire est un Investisseur Stratégique et (ii) qu'après un tel transfert, TI et ses Affiliés conserveront leur Contrôle de la Société.

10.6. En cas de transfert d'Actions, en vertu de l'article 10.5 des Statuts et avant un tel transfert, TI aura une option sur actions à concurrence d'un nombre maximum d'Actions détenues par F.T.T. représentant cinq pour cent (5 %) des Actions à la valeur de la transaction avec l'Investisseur Stratégique, à condition que la participation proportionnelle de F.T.T. dans la Société à la suite de l'exercice de l'option sur actions ne tombe pas sous les 25,001 % du capital social de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société publiera pour les Actionnaires un préavis écrit à ce sujet. L'achat et la vente des Actions auront lieu dans une période de trente (30) jours à la valeur de la transaction passée avec l'Investisseur Stratégique. Le transfert d'Actions en vertu de l'article 10.6 ne sera pas soumis aux obligations en matière de droit de préemption contenues dans le présent article 10 des Statuts.

10.7. Tout transfert d'Actions qui n'est pas parfaitement conforme aux dispositions de l'article 10 ne sera pas reconnu par la Société et ne sera pas consigné dans le registre des actionnaires de la Société.

10.8. Au cas où, après s'être conformée aux dispositions du présent article 10 des Statuts, TI ou l'une de ses Affiliés propose de vendre ou d'aliéner d'une autre manière à un tiers (un « Acheteur ») des Actions en vertu de quoi: (1) TI et ses Affiliés ne contrôleront plus la Société (une « Aliénation ») et/ou (2) un tiers contrôlera la Société, TI (ou son Affilié selon le cas) notifiera cette Aliénation proposée à F.T.T. et aux Affiliés de F.T.T. (un « Préavis de Proposition ») au plus tard vingt (20) jours avant la conclusion proposée de cette Aliénation, pour quelles puissent participer à une telle vente. Dans les trente jours (30) du Préavis de Proposition, F.T.T. et ses Affiliés peuvent choisir, moyennant préavis écrit, de participer à cette vente en offrant certaines Actions ou la totalité de celles-ci (à concurrence d'une participation proportionnelle) à l'acheteur au prix stipulé dans le Préavis de Proposition.

Art. 11. Droit préférentiel de souscription.

Chaque Actionnaire aura un droit préférentiel de souscription pour souscrire à la même proportion d'Actions que celle qu'il détient déjà dans la Société lors de toute émission d'actions de la Société ou de toute autre émission de titres qui sont convertibles ou échangeables contre des Actions (les « Titres »). Un tel droit préférentiel de souscription doit être exercé dans les trente (30) jours à compter d'un préavis écrit de la Société (le « Préavis ») (la « Période de Préavis »). Les nouvelles Actions à souscrire seront payées en espèces et/ou en nature. Le Préavis stipulera les conditions auxquelles la Société émettra de tels Titres. Chaque Actionnaire sera autorisé mais pas tenu de souscrire tout ou partie de ces Titres aux mêmes conditions que ceux stipulés dans le Préavis. Si l'un des Actionnaires omet d'exercer son droit préférentiel de souscription en vertu de la présente (les « Actionnaires Déclinant l'Offre ») pendant la Période de Préavis, la Société avisera le ou les Actionnaires qui ont exercé leur droit préférentiel de souscription en vertu de la présente (les « Actionnaires Souscripteurs ») de ce fait. Le Préavis envoyé par la Société indiquera le nombre de Titres disponibles pour la souscription et les Actionnaires Souscripteurs auront l'option (l'« Option Finale ») dans les quinze (15) jours (la « Période de l'Option Finale ») à compter de la date du Préavis de notifier à la Société leur intérêt dans la participation à cette partie de Titres offerts (les « Titres refusés »). Si tout ou partie des Actionnaires Souscripteurs avisent la Société de leur intérêt à souscrire à un nombre de Titres supérieur aux Titres refusés, les Titres refusés seront divisés proportionnellement à la part des Actions détenues par chaque Actionnaire Souscripteur qui a avisé la Société de son intérêt dans la souscription des Titres refusés. Si, à la fin de la Période d'Option Finale, la souscription de la totalité des Titres refusés n'a pas été exercée par les Actionnaires, la Société aura le droit pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours d'émettre pour un quelconque tiers la quantité de Titres que les Actionnaires ont refusé d'acheter. La Société émettra pour les Actionnaires la quantité de Titres qu'ils sont intéressés d'acheter à condition que la Société reçoive la contrepartie indiquée dans le Préavis.

Titre IV.- Conseil d'Administration, Surveillance

Art. 12. Conseil d'Administration.

12.1. La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de huit (8) membres, actionnaires ou non (les «Administrateurs»).

12.2. Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

12.3. Aussi longtemps que TI Contrôle directement ou indirectement la Société, chaque Actionnaire votera en proportion du nombre d'Actions qu'il détient, et fera tout ce qui est en son pouvoir afin que le Conseil d'Administration soit composé de cinq (5) membres proposés par TI et de trois (3) membres proposés par F.T.T.

12.4. Aussi longtemps que TI Contrôle directement ou indirectement la Société, chaque membre du Conseil d'Administration fera tout ce qui est en son pouvoir afin que le CEO (le «Chief Executive Officer»), le Président du Conseil d'Administration et le Vice-Président soient toujours désignés parmi les membres du Conseil d'Administration proposés par TI.

12.5. En cas de vacance d'une place au sein du Conseil d'Administration, pour cause de démission ou incapacité d'un Administrateur, les Administrateurs restants peuvent se réunir et ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, à condition que l'Administrateur nommé soit choisi parmi les candidats proposés par l'Actionnaire qui a initialement proposé l'Administrateur dont le poste est vacant. Dans ce cas l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'Administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration.

13.1. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président») ainsi qu'un vice-président (le «Vice-Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera entre autres responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

13.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou du Vice-Président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent. Les réunions seront tenues en langue anglaise.

13.3 Le Président ou, dans son absence, le Vice-Président, présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En leur absence le Conseil d'Administration peut nommer un autre Administrateur en tant que président pro tempore à la majorité des Administrateurs, présents ou représentés à cette réunion. En leur absence l'Assemblée Générale des Actionnaires peut nommer toute autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des actionnaires, présents ou représentés à cette assemblée.

13.4. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins sept (7) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour, ainsi que la nature des activités devant être réalisées et l'ensemble des documents nécessaires pour la bonne tenue de ces réunions.

13.5. Il pourra être passé outre à cette convocation prévue à l'article 13.4. à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

13.6. Au cas où tous les Administrateurs sont présents ou représentés la réunion peut se tenir sans convocation préalable.

13.7. Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

13.8 Tout Administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

13.9. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si cinq (5) Administrateurs sont présents ou représentés. Le quorum dans toute réunion du Conseil d'Administration - autre qu'une réunion ajournée - requerra la présence d'au moins un (1) Administrateur proposé par F.T.T.

13.10. A l'exception de ce qui est prévu à l'article 14 des présents Statuts, toutes les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité simple des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

13.11. En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

13.12. Une réunion du Conseil d'Administration peut se tenir par vidéoconférence ou par conférence téléphonique à condition qu'une majorité de ses membres y participent et que les participants puissent être identifiés et puissent y intervenir et que, dans le cas d'une vidéoconférence, ils puissent prendre connaissance et communiquer des documents. Dans ce cas la réunion du Conseil d'Administration est censée se tenir au siège social si deux Administrateurs y sont réunis. A défaut d'une telle réunion au siège social, la réunion est censée se tenir au lieu où se trouve le Président du Conseil d'Administration ou la personne qui le remplace. Le Président ou le Vice-Président devra préparer le procès-verbal de la vidéoconférence et devra circuler ce procès-verbal pour approbation aux autres Administrateurs qui ont participé à la réunion. Le procès-verbal préparé par le Président ou par le Vice-Président constituera une preuve prima

facie du déroulement et du contenu de la réunion et devra être distribué par le Président ou par le Vice-Président à tous les Administrateurs après avoir été approuvé par les Administrateurs qui ont participé à la réunion.

Art. 14. Les majorités qualifiées.

Les matières suivantes devront obtenir un vote affirmatif de six (6) Administrateurs présents ou représentés:

14.1. Toute résolution concernant des modifications et/ou des ajouts au plan d'investissement de la Société pour les années 2001 à 2003 («Plan d'Investissement»);

14.2. Toute résolution concernant l'acquisition (A) d'une activité (ou d'une partie d'une activité) qui est différente de l'activité de la Société, autre que les activités ou parties d'activités comprises dans le Plan d'Investissement de la Société; ou (B) d'une participation dans le capital d'une société excédant dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000) autre que les sociétés comprises dans le Plan d'Investissement;

14.3. Toute résolution concernant la vente, le bail (autre que le bail financier), échange, transfert ou autre disposition par la Société et ses Sociétés Affiliées de tout ou de la plupart de ses avoirs et propriétés à une personne;

14.4. Toute résolution concernant l'émission et l'allocation d'actions ou de titres nouveaux de la Société, y compris, mais pas limité aux titres convertibles en Actions, ayant un effet discriminatoire défavorable sur une minorité d'Actionnaires;

14.5. Tout octroi de garanties, charges, hypothèques ou nantissements sur les biens immobiliers, biens personnels, titres ou autres droits détenus par la Société, à chaque fois que la valeur des biens gagés dépasse soixante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 68.000.000) au total, ou qui encourent, créent ou qui supposent des dettes d'une valeur excédant soixante-huit millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 68.000.000) au total, à l'exception des endettements relatifs aux opérations incluses dans le Plan d'Investissement;

14.6. Toute fusion, consolidation, scission, transfert partiel concernant la Société et ses Sociétés Affiliées, autre que les fusions et consolidations entre les Sociétés Affiliées de la Société. Pour éviter toute confusion, les fusions et les consolidations entre les Sociétés Affiliées et des tierces personnes ou entre la Société et une Société Affiliée requerront une majorité qualifiée conformément au présent article;

14.7. Tout contrat ou transaction avec ou au profit de tout actionnaire ou Affilié entraînant le paiement ou la réception d'une somme excédant un montant total dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000.000) par année. Tous les contrats et opérations avec ou pour le compte de tout Actionnaire ou Société Affiliée devront être conclus à des conditions de pleine concurrence.

Les matières, qui en vertu de l'article 25 des Statuts, requièrent une majorité qualifiée de l'Assemblée Générale des Actionnaires ne peuvent être adoptées par le Conseil d'Administration par un vote inférieur à la majorité qualifiée du Conseil d'Administration fixée à l'article 14.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

15.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par un autre Administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

15.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président du Conseil d'Administration ou par le CEO.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Délégation de pouvoirs.

17.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix dans les limites des dispositions de majorités qualifiées prévues à l'article 14.

17.2. La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 18. Conflit d'Intérêts.

18.1. Sous réserve de l'article 14.7. des Statuts, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sous réserve de l'article 14.7 des Statuts, sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

18.2. Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

18.3. La Société indemnifiera tout Administrateur ou fondé de pouvoir et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par

leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 19. Représentation de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société est engagée soit par la signature individuelle du Président du Conseil d'Administration, soit par la signature individuelle du CEO de la Société, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Commissaire aux comptes.

20.1. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

20.2. Les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

20.3. La mission et les pouvoirs des commissaires sont ceux que leur assigne la loi.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

21.1. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée (une «Assemblée Générale des Actionnaires») représente l'ensemble des actionnaires.

21.2. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 22. Assemblée Générale Annuelle.

22.1. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mercredi du mois de mars de chaque année, à 17.00 heures.

22.2. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Autres Assemblées Générales.

23.1. Le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres Assemblées Générales des Actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

23.2. Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Procédure, vote.

24.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées conformément aux dispositions de la loi. Une convocation sera envoyée au minimum quatorze (14) jours Ouvrables avant le tenue de toute Assemblée Générale des Actionnaires. La convocation contiendra la date, l'heure ainsi que l'ordre du jour et le lieu de l'assemblée et l'ensemble des documents nécessaires pour la bonne tenue de ces assemblées.

24.2. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

24.3. Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires en désignant par écrit un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

24.4. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires.

24.5. Chaque action donne droit à une voix.

24.6. Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents Statuts, le quorum de présence des actionnaires, présents ou représentés, sera la présence d'au moins cinquante pour cent (50%) des actions du capital social de la Société. Le quorum dans toute Assemblée Générale des Actionnaires - autre qu'une assemblée ajournée - requerra la présence de (1) TI ou STET INTERNATIONAL HOLDING, une société de droit néerlandais, inscrite au registre de commerce numéro 33254142 («SIN») et (2) de F.T.T.

24.7. A l'exception des matières régies par l'article 25 ci-dessus, pour lesquelles une majorité qualifiée est requise et sauf dispositions contraires de la loi, toutes autres matières sujettes à décision par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sera considérée comme approuvée, si elle emporte le vote des actionnaires, présents ou représentés, qui ensemble représentent plus de cinquante pour cent (50%) des Actions de la Société détenues par les Actionnaires présents ou représentés.

24.8. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs seront signés par le Président du Conseil d'Administration ou par le CEO ou par deux Administrateurs.

24.9. Les réunions seront tenues en langue anglaise.

Art. 25. Les majorités qualifiées.

Les matières suivantes requerront le vote affirmatif des Actionnaires présents ou représentés qui, pris ensemble, détiennent au moins soixante-quinze pour cent (75%) des Actions du capital social de la Société:

25.1. Toute résolution concernant une modification des Statuts de la Société autre que celle où la modification a pour objet une augmentation ou une réduction du capital où une telle augmentation de capital est requise à refléter le capital apporté à la Société conformément (1) au Plan d'Investissement; ou (2) une résolution adoptée conformément à l'article 14.1. des Statuts.

25.2. Toute résolution concernant le commencement volontaire d'une faillite, d'une dissolution ou d'une liquidation de la Société;

25.3. Toute résolution concernant l'émission et l'allocation d'actions ou de titres nouveaux de la Société, y compris, mais pas limité aux titres convertibles en actions, ayant un effet discriminatoire défavorable sur une minorité d'Actionnaires;

25.4. Toute fusion, consolidation, scission, transfert partiel concernant la Société et ses Sociétés Affiliées, autre que les fusions et consolidations entre les Sociétés Affiliées de la Société. Pour éviter toute confusion, les fusions et les consolidations entre les Sociétés Affiliées et des tierces personnes ou entre la Société et une Société Affiliée requerront une majorité qualifiée conformément au présent article.

Les matières, qui en vertu de l'article 14 des Statuts, requièrent une majorité qualifiée du Conseil d'Administration ne peuvent être adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires par un vote inférieur à la majorité qualifiée de l'Assemblée Générale des Actionnaires fixée à l'article 25.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 26. Année sociale.**

26.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le 31 décembre de la même année.

26.2. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 27. Affectation des bénéfices.

27.1. Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dix pour cent (10%) du capital social.

27.2. L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

27.3. Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le Conseil d'Administration détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation**Art. 28. Dissolution, liquidation.**

28.1. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des présents Statuts, telles que prévues à l'article 25 des présents Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

28.2. Lors de la dissolution de la Société la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

28.3. La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Titre VIII.- Loi applicable**Art. 29. Loi applicable.**

La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures s'appliquent partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois (3) à huit (8) et d'éli-re les cinq (5) personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs en plus des administrateurs existants pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2003 de la Société:

- Monsieur Eliezer Fishman, directeur de sociétés, demeurant au 36 Har Dafna Street, Savion, Israel 56506;
- Madame Anat Menipaz, directeur de sociétés, demeurant au 36 Har Dafna Street, Savion, Israel 56506;
- Monsieur Ofer Weiss, directeur de sociétés, demeurant au 58 Jabotinsky Street, Givatayim, Israel 53318;
- Monsieur Francesco Nanotti, directeur de sociétés, demeurant à Viale del Campo Boario 56/D, Rome, Italie;
- Monsieur Oscar Cicchetti, directeur de sociétés, demeurant à Viale del Campo Boario 56/D, Rome, Italie.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ à cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rivitti, M. Loesch, D. Brandwein, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2001, vol. 857, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(23421/239/956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

MEDITERRANEAN NAUTILUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(23422/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

CAME LUX, Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand one, on the thirtieth day of March.

Before the undersigned Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch.

There appeared:

1) CAME.IT S.r.l., having its registered office in Via Gorizia n. 21, Mantova, Italy, duly represented by Marco Claus, manager of BANCA SELLA, Luxembourg, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Mantova (Italy) on March 1, 2001,

2) H.P.I. HOLDING DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A. having its registered office in L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener,

duly represented by Marco Claus, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 12, 2001.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company which they declare organized among themselves:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of CAME LUX.

Art. 2. The company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) consisting of five thousand (5,000) shares having a par value of hundred euros (EUR 100.-) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at ten million euros (EUR 10,000,000.-). During the period of five years, from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the directors be and are hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as

they shall see fit. The shareholders shall have a pre-emption right on the shares issued and on the options granted. This rights shall be exercised in proportion to the number of shares held by each shareholder. By not exercising, in total or in part, his right of pre-emption or his right of option, a shareholder increases the other shareholder's rights for the amount of shares which have not been acquired by such shareholder.

The subscribed capital and the authorized capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions provided for by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors. The company may issue certificates representing bearer shares. These certificates shall be signed by two directors.

The company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the company.

The shareholder who desires to transfer all or part of his shares to a third party shall inform the other shareholders by registered mail (the «Transfer Notification») and indicate the number of shares the transfer of which is demanded, as well as the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

The other shareholders shall have a pre-emption right on the shares the transfer of which is proposed. This right shall be exercised in proportion to the number of shares held by each shareholder. By not exercising, in total or in part, his right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholder's rights for the amount of shares which have not been acquired by such shareholder. Shares may never be divided: if the number of shares to be transferred is not exactly proportional to the number of shares for which the right of pre-emption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of pre-emption shall inform the other shareholders by registered mail within two months following the mailing of the Transfer Notification, failing which he shall lose his pre-emption right.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s). Failing an agreement, an assessment of the value of the shares shall be delivered by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s). In case the assignor and the assignee(s) cannot agree on the designation of a qualified accountant, an independent expert shall be appointed at the request of the shareholder who proposes to sell his shares by the President of the Tribunal d'Arrondissement in Luxembourg. The expert will publish his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the company which he shall deem essential to the execution of his mission.

In case the shareholders of the company do not exercise their pre-emption right, the general meeting of shareholders deciding upon the approval of the transfer of the shares to a third party shall be held no later than three month after the mailing of the Transfer Notification. If no such general meeting is held, the proposed transferee(s) shall be deemed to be approved.

In case the approval of the proposed transfer of shares to such third party is denied, the company shall redeem the shares of the shareholder who intends to sell his shares. Such redemption shall take place at the latest one month after the date of the general meeting of shareholders disapproving the proposed transfer was held. The price payable for the redemption of the shares shall be determined in accordance with the present article.

In case the company does not have sufficient funds in order to redeem the shares in accordance with the present article, the shareholder intending to transfer his shares may request the dissolution of the company, which shall be granted if no solution may be found to reimburse the shareholder.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The general meeting is convened by the board of directors.

It may also be convened by request of shareholders representing at least 20% of the company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifteenth May at 14.30 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or telefax. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 9. The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office.

The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The following transactions are of the exclusive competence of the general meeting of shareholders:

- any divestment of shares held by the company;
- any decision to dissolve and to wind up companies in which a participation is held;
- any pledge over shares held by the company as well the granting of any guaranties;
- any issue of bonds by the company.

According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The company will be bound by the joint signature of the chairman and one director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

F. Financial year - Profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 16. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on December 31, 2001

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2002.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) CAME.IT S.r.l., prenamed (two thousand two hundred fifty)	2,250
2) HPI HOLDING DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., prequalified (two thousand seven hundred fifty)	2,750
Total of shares (five thousand)	5,000

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Estimation of the share capital

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at twenty million one hundred and sixty-nine thousand nine hundred and fifty Luxembourg francs (LUF 20,169,950.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately three hundred thousand Luxembourg francs (LUF 300,000.-).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly convened, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

a) SELLA TRUST LUX S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal;

b) Mr Sylvain Imperiale, General Manager, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG, L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,

c) Mr Luigi Bianchi, director of CAME.IT S.r.l., Mantova, (Italy), residing in Via G. Carducci 31, Mantova, Italy.

3. The following person is appointed statutory auditor:

Mr Olivier Wusarczuk, employee, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The address of the Company is set at 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2001.

6. The general meeting, according to article 60 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company in relation with this management to any of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) CAME.IT S.r.l., avec siège social à Via Gorizia n. 21, Mantova, Italie dûment représentée par Marco Claus, directeur de la BANCA SELLA, Luxembourg, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Mantova (Italie) le 1^{er} mars 2001,

2) H.P.I. HOLDING DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, dûment représentée par Marco Claus, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 12 mars 2001.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de CAME LUX.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-). Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'administration détermine. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption sur les actions émises ou sur les options pour souscrire aux actions de la société. Ces droits s'exercent proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun des actionnaires. Le non-exercice, partiel ou total, par un actionnaire de son droit de préemption ou d'option accroît celui des autres actionnaires pour le montant des actions non acquises par cet actionnaire.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée (la «Notification de Transfert») en indiquant le nombre d'actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun des actionnaires. Le non-exercice, partiel ou total, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires pour le montant des actions non acquises par cet actionnaire. En aucun cas, les actions ne seront fractionnées: si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions sur lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions excédentaires sont attribuées par voie de tirage au sort. L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux mois de l'envoi de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix à payer pour le transfert de ces actions sera déterminé de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), et, à défaut d'accord, par un expert-comptable désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s). Dans l'hypothèse où aucun accord ne peut être trouvé sur la désignation d'un expert-comptable, un expert indépendant sera nommé par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg à la requête de l'actionnaire souhaitant céder ses parts. L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Si les actionnaires décident de ne pas exercer leur droit de préemption, l'assemblée générale décidant de l'agrément du ou des cessionnaires proposés devra se tenir au plus tard trois mois après l'envoi des Notifications de Transfert. En cas de non-teneur d'une telle assemblée, le ou les cessionnaires proposés sont présumés avoir reçu l'agrément.

Si l'agrément du ou des cessionnaires proposés est refusé, la société devra racheter et annuler les parts de l'actionnaire souhaitant procéder au transfert. Ce rachat devra s'effectuer au plus tard un mois après la tenue de l'assemblée générale des actionnaires refusant le transfert proposé. Le prix à payer pour le rachat des actions par la société sera déterminé conformément au présent article.

Dans l'hypothèse où la société ne dispose pas de fonds suffisants pour pouvoir procéder au rachat des actions conformément au présent article, l'actionnaire souhaitant transférer ses parts peut demander la dissolution de la société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quinze du mois de mai à 14.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

D. Conseil d'administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Les opérations suivantes sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires:

- toute cession de participations détenues par la société;
- toute décision de dissolution et de mise en liquidation de sociétés dans laquelle une participation est détenue;
- tout gage sur des participations détenues par la société ainsi que tout octroi de garanties;
- toute émission d'obligations par la société.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective du président du conseil d'administration et d'un administrateur ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2002.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) CAME.IT S.r.l. prénommée (deux mille deux cent cinquante)	2.250
2) HPI HOLDING DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A. prénommée (deux mille sept cent cinquante).	2.750
Total actions (cinq mille)	5.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Evaluation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à vingt millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 20.169.950,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 300.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) SELLA TRUST LUX S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal,
 - b) M. Sylvain Imperiale, General Manager, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - c) M. Luigi Bianchi, administrateur de la société CAME.IT. S.r.l., Mantova (Italie), demeurant à Via G. Carducci 31, Mantova, Italie.
3. A été nommé commissaire aux comptes:
 - M. Olivier Wusarczuk, employé privé, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
4. L'adresse de la société est au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2001.
6. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Claus, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 avril 2001, vol. 417, fol. 49, case 11. – Reçu 201.700 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2001.

E. Schroeder.

(23510/228/477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2001.

ROGOWSKI GROUP, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 61.040.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Signatures.

(23457/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ROGOWSKI GROUP, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 61.040.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Signatures.

(23458/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

ROGOWSKI GROUP, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 61.040.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 52, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

Signatures.

(23459/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**SAFE SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. SAFE SIDE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.297.

L'an deux mille un, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAFE SIDE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 64.297, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 534 du 22 juillet 1998, ayant un capital social de trois millions huit cent mille francs luxembourgeois (3.800.000,- LUF), divisé en trois mille huit cents (3.800) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roberto Seddio, employé privé, demeurant à Thionville (France).

Le président désigne comme secrétaire Madame Manuela d'Amore, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mina Ait-Mahmoude, employée privée, demeurant à Neufchef (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate :

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Modification de la dénomination sociale en SAFE SIDE HOLDING S.A.
- 2) Modification afférente de l'alinéa premier de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante :

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en SAFE SIDE HOLDING S.A. et en conséquence modifie l'alinéa premier de l'article premier des statuts comme suit :

'**Art. 1^{er}. (alinéa 1^{er}).** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SAFE SIDE HOLDING S.A.'

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé : R. Seddio, M. d'Amore, M. Ait-Mahmoude, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2001, vol. 514, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23462/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

SAFE SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 64.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23463/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**SOGEPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOGEPA S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.918.

L'an deux mille un, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGEPA S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 42.918, constituée suivant acte reçu en date du 18 janvier 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 209 du 8 mai 1993 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant résolutions de l'assemblée générale statutaire des actionnaires datée du 11 novembre 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 558 du 4 août 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Paty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Duchêne, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les quatre cent cinquante (450) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit :

Ordre du jour

1.- Transformation de la forme sociale de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

2.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante :

'La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement notamment par l'exercice d'un mandat social. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière, d'immeubles de toutes nature, ainsi que l'activité de promotion immobilière, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a aussi pour objet l'industrie et le commerce de véhicules automobiles, de pièces de rechange et d'outillage en général ainsi que la représentation de toutes marques et brevets s'y rapportant.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.'

3.- Remplacement des 450 actions sans désignation de valeur nominale existants par 500 parts sociales d'une valeur nominale de Euro 500,- chacune et attribution desdites parts sociales aux associés au prorata de leur participation dans le capital social.

4.- Pouvoirs à conférer au(x) gérant(s) pour accomplir les modalités en rapport avec l'annulation des anciennes actions et leur remplacement par les nouvelles parts sociales.

5.- Transfert du siège social de la société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

6.- Démission de Messieurs Alain Renard, Carlo Schlessler et Jean-Paul Reiland en tant qu'administrateurs et de FIN-CONTROLE en tant que commissaire aux comptes.

7.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires pour la période du 30 juin 2000 jusqu'à la date de la présente assemblée.

8.- Nomination comme gérant de Monsieur Raymond Calozet, administrateur de sociétés, demeurant à B-6870 Awenne (Belgique) et comme gérant chargé de la gestion journalière Monsieur Jean-Pierre Bernard, administrateur de sociétés, demeurant à B-5340 Gesves (Belgique), Chaussée de Gramptinne, 185.

9.- Refonte des statuts pour les adapter à la forme d'une société à responsabilité limitée.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme sociale de la société de 'société anonyme' en 'société à responsabilité limitée'.

Aucune société nouvelle n'est créée du fait de la susdite transformation. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne ni dans l'actif ni dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante :

'La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement notamment par l'exercice d'un mandat social. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière, d'immeubles de toutes nature, ainsi que l'activité de promotion immobilière, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a aussi pour objet l'industrie et le commerce de véhicules automobiles, de pièces de rechange et d'outillage en général ainsi que la représentation de toutes marques et brevets s'y rapportant.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacement les 450 (quatre cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale existantes par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euros) chacune et d'attribuer lesdites parts sociales aux associés au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer au(x) gérant(s) tous pouvoirs pour procéder à l'annulation des actions anciennes et à leur remplacement par les parts sociales nouvelles.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer désormais l'adresse de la société au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Alain Renard, Carlo Schlessler et Jean-Paul Reiland de leurs fonctions d'administrateurs et de la société FIN-CONTROLE de ses fonctions de commissaire aux comptes et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats pour la période du 30 juin 2000 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer :

a) Monsieur Raymond Calozet, administrateur de sociétés, demeurant à B-6870 Awenne (Belgique), en qualité de gérant ;

b) Monsieur Jean-Pierre Bernard, administrateur de sociétés, demeurant à B-5340 Gesves (Belgique), en qualité de gérant chargé de la gestion journalière.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants ou par la signature individuelle du gérant chargé de la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs.

Huitième résolution

Afin de tenir compte de la transformation de la société en société à responsabilité limitée, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante :

STATUTS

Titre I^{er}.- Dénomination, Sièges, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il existe entre les propriétaires actuels des parts et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SOGEPA S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés, en cas d'événements extraordinaires provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances extraordinaires ; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement notamment par l'exercice d'un mandat social. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière, d'immeubles de toutes nature, ainsi que l'activité de promotion immobilière, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a aussi pour objet l'industrie et le commerce de véhicules automobiles, de pièces de rechange et d'outillage en général ainsi que la représentation de toutes marques et brevets s'y rapportant.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Titre II.- Capital social, parts sociales

Le capital est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 500,- (cinq cents Euros) chacune.

Les 500 (cinq cents) parts sociales se répartissent comme suit :

- 1.- La société anonyme de droit belge COFINPAR S.A., ayant son siège social à B-6870 Awenne (Belgique), rue 499 Joseph Calozet, 11, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales
- 2.- La société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., en abrégé SGG, ayant son siège social à L- 1 2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, une part sociale

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Gérance

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés. En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de Gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. De manière plus générale, ils auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de gérant unique, la société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, directeurs ou autres agents, associés ou non, la délégation à un membre du Conseil de Gérance est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée des associés. La société est engagée par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV.- Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Art. 19. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges et des amortissements nécessaires constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé : P. Paty, M. Di Benedetto, N. Duchene, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2001, vol. 128S, fol. 82, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

M. Thyès-Walch.

(23478/233/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.179.

In the year two thousand and one, on the sixth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STOLT-NIELSEN S.A., with its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg B 12.179, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and under the denomination of STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A., by deed of Maître Carlo Funck, notary residing in Luxembourg, on July 5th, 1974, published in the Mémorial C, number 189 of September 23rd, 1974. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary, on March 5th, 2001, not yet published.

The meeting was opened at 10.00 a.m. and was presided over by Mr Alan B. Winsor, Senior Vice President of STOLT-NIELSEN INC., residing in Greenwich, Connecticut (USA).

The President appointed as secretary Maître Jean Hoss, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers:

- Mr Edward Cock, lawyer, residing in Oslo,
- Mr Jean-Paul Reiland, employee, residing in Bissen.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

(1) To approve the recommendation of the Board of Directors of the Company of the compulsory reclassification, by means of conversion, of all issued Class B Shares of the Company into Common Shares of the Company, on a share-for-share basis and otherwise on such terms and conditions as the Board of Directors shall determine, such reclassification to be made on or about March 7, 2001 (or as soon thereafter as is practicable);

(2) To amend the Articles of Incorporation of the Company (i) to amend the authorised capital from the current sixty million (60,000,000) Common Shares, sixty million (60,000,000) non-voting Class B Shares and fifteen million (15,000,000) Founders' Shares, each of no par value, to one hundred twenty million (120,000,000) Common Shares and thirty million (30,000,000) Founders' Shares, each of no par value, such amended authorised shares (in excess of existing Common Shares and those Common Shares and Founders' Shares and those resulting from the reclassification set forth in agenda item (1) to be available for issuance upon decision by the Board of Directors of the Company and (ii) to make certain other amendments to the Articles of Incorporation eliminating all references to the Class B Shares (other than one million five hundred thousand (1,500,000) Class B Shares, no par value, continuing to be authorised for the sole purpose of options granted under the Company's existing stock option plans, the Class B Shares issued upon exercise to be immediately converted into an equal number of Common Shares), eliminating the special class voting rights in favour of the Founders' Shares and setting forth the relative rights, preferences and priorities of the Company's Common Shares and Founders' Shares following implementation of the reclassification set forth in agenda item (1) (a summary of the amended and restated Articles of Incorporation as they will exist assuming approval of the proposed amendments is set forth in an Information Statement mailed to the Shareholders; and

(3) In conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article Five of the Articles of Incorporation of the Company, as amended, to approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorising the Board to implement, the suppression of Shareholders' pre-emptive rights in respect of the issue of shares for cash with respect to all remaining authorised but unissued Common Shares, such action to be effective for a five year-period from the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting.

II) The present extraordinary general meeting has been convened by publications containing the agenda in:

- The 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations', number 102 of February 9th, 2001 and 143 of February 23rd, 2001,
- The 'Luxemburger Wort' of February 12th, 2001 and February 23rd, 2001.

The justifying issues of these publications are deposited on the bureau of the meeting.

III) The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

IV) It appears from the attendance list, that out of the 24,194,646 Common Shares issued and outstanding as of the record date (excluding 7,688,810 treasury shares of which 24,194,646 are presently issued) and out of the 30,659,340 Class B Shares issued as of the record date (of which 30,672,165 are presently issued although not recorded), 20,017,668 Common Shares and 20,709,897 Class B Shares are represented at the present extraordinary general meeting and that all the seven million nine hundred and seventy thousand eight hundred and sixty-four (7,970,864) issued Founders' Shares are represented at the present meeting.

V) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been previously advised.

VI) There was tabled in front of the meeting a report of the Board of Directors dated February 28th, 2001 in connection with the suppression of preferential rights in respect of all remaining authorised but unissued Common Shares. Such report will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

VII) After deliberation, the agenda items of the meeting were adopted on the majorities indicated below:

1. Agenda item (1)

'For': 52,444,617 - 'Against': 246,128 - 'Abstain': 7,684

Class Votes by Class B Shares:

'For': 20,461,300 - 'Against': 242,983 - 'Abstain': 7,484

2. Agenda item (2)

'For': 52,420,515 - 'Against': 261,894 - 'Abstain': 16,020

Class Votes:

a) by Common Shares

'For': 24,009,895 - 'Against': 5,145 - 'Abstain': 2,628

b) by Class B Shares:

'For': 20,439,756 - 'Against': 256,749 - 'Abstain': 13,392

c) by Founders' Shares:

'For': 7,970,864 - 'Against': 0 - 'Abstain': 0

3. Agenda item (3)

'For': 52,397,157 - 'Against': 280,501 - 'Abstain': 20,771

so that the following resolutions were adopted by the extraordinary general meeting:

First resolution

It is resolved to convert all issued Class B Shares of the Company into Common Shares of the Company, on a share-for-share basis and otherwise on such terms and conditions as the Board of Directors shall determine, such reclassification to be made on or about March 7, 2001 (or as soon thereafter as is practicable.)

It is further resolved to amend as follows the second paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation following the conversion of Class B Shares into Common Shares:

'The presently recorded issued capital of the Company is fixed at sixty-two million five hundred and thirty-two thousand one hundred and forty-six United States Dollars (62,532,146 U.S.\$) represented by sixty-two million five hundred and thirty-two thousand one hundred and forty-six (62,532,146) Common Shares of no par value, all of the shares being fully paid. Notwithstanding the fact that the Common Shares are without par value one United States Dollar (1.00 U.S.\$) shall be allocated to the 'stated capital' account of the Company at the time of issuance of any such shares.'

And as a consequence of the conversion of the thirty million six hundred and forty-eight thousand six hundred and ninety (30,648,690) Common Shares, new Founders' Shares have also been issued in an amount equal to twenty-five per cent (25%) of the converted Common Shares in conformity with Article 8 of the Articles of Incorporation, i.e. seven million six hundred and sixty-two thousand one hundred and seventy-two (7,662,172); the entitlement to zero point fifty (0.50) Founders' Shares being carried forward until a next issue.

For the justification of the compulsory issue of Founders' Shares concurrent to the issue of Common Shares according to the Articles of Incorporation, the meeting refers to the report previously established by ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, the conclusions thereof having been transcribed in notarial deeds recording past increases in Common Shares and Founders' Shares and which conclusions apply to the presently stated conversion of shares as well.

Second resolution

It is resolved to amend the authorised capital from the current sixty million (60,000,000) Common Shares, sixty million (60,000,000) non-voting Class B Shares, and fifteen million Founders' Shares, each of no par value, to one hundred and twenty million (120,000,000) Common Shares and thirty million (30,000,000) Founders' Shares, each of no par value, such amended authorised shares to be available for issuance upon decision of the Board of Directors, and consequently amend the first and the last paragraph of Article 5 as follows:

'The authorised capital of the Company is fixed at one hundred twenty million United States Dollars (U.S.\$ 120,000,000) to be represented by one hundred and twenty million (120,000,000) Common Shares, without par value. Any authorised but unissued Common Shares shall lapse five (5) years after publication of the resolution of the Shareholders' meeting of March 6th, 2001.'

'In addition to the Common Shares, thirty million (30,000,000) Founders' Shares, without par value and not forming a part of the share capital of the Company, have been authorised. Fifteen million six hundred and thirty-three thousand thirty-six (15,633,036) Founders' Shares have been issued.'

It is further resolved to amend the Articles of Incorporation (i) by eliminating all references to the Class B Shares (other than one million five hundred thousand (1,500,000) Class B Shares, no par value, continuing to be authorised for the sole purpose of options granted under the Company's existing stock option plans, the Class B Shares issued upon exercise to be immediately converted into an equal number of Common Shares) and (ii) by eliminating the special

class voting rights in favour of the Founders' Shares and setting forth the relative rights, preferences and priorities of the Company's Common Shares and Founders' Shares following implementation of the reclassification set forth in agenda item (1).

It is further resolved to add a new paragraph to Article 5 of the Articles of Incorporation which will read as follows:

'In addition to the authorised Common Shares and Founders' Shares set Forth above, there shall also be authorised one million five hundred (1,500,000) Class B Shares, no par value. Such Class B Shares have been authorised for the sole purpose of options granted under the Company's existing stock option plans in respect of the shares of the Company, and may not be used for any other purpose. The rights, preferences and priorities of such Class B Shares are set forth in Article Thirty-Nine hereof. All such B Shares shall convert to Common Shares immediately upon issuance. Such authorised Class B Shares shall exist only for the period of time specified in Article Thirty-Nine hereof and shall expire, without further action, on such date. Prior thereto, any authorised but unissued Class B Shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial C of the resolution of the Shareholders' meeting of March 6th, 2001, subject to extension up to the final expiry date as provided in Article Thirty-Nine hereof.'

Third resolution

It is resolved in conformity with the provisions of the Luxembourg Company Law and Article Five of the Articles of Incorporation of the Company, as amended, to approve the Report of the Board of Directors of the Company recommending, and authorising the Board to implement, the suppression of Shareholders' pre-emptive rights in respect of the issue of shares for cash with respect to all remaining authorised but unissued Common Shares, such action to be effective for a five year-period from the date of publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.00 a.m.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the bureau of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STOLT-NIELSEN S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 12.179, constituée sous la dénomination de STOLT TANKERS AND TERMINALS (HOLDINGS) S.A. suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 1974, publié au Mémorial C, numéro 189 du 23 septembre 1974. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mars 2001, non encore publié.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Alan B. Winsor, Senior Vice President of STOLT-NIELSEN INC., demeurant à Greenwich, Connecticut (USA).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Jean Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs :

- Monsieur Edward Cock, avocat, demeurant à Oslo,
- Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Bissen.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter :

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

(1) Approuver la recommandation du Conseil d'Administration de la société de reclasser obligatoirement moyennant conversion toutes les Actions de Catégorie B de la Société émises en Actions Ordinaires de la Société, sur base d'une action contre une action, et autrement sous les termes et conditions que le Conseil d'Administration déterminera, cette re-classification devant être faite le ou aux environs du 7 mars 2001 (ou aussitôt que possible) ;

(2) Modifier les Statuts de la Société dans le but (i) de modifier le capital autorisé actuellement fixé à soixante millions (60.000.000) Actions Ordinaires, soixante millions (60.000.000) Actions de Catégorie B sans droit de vote et quinze millions (15.000.000) Parts de Fondateur, chacune sans valeur nominale, à cent vingt millions (120.000.000) Actions Ordinaires et trente millions (30.000.000) Parts de Fondateur, chacune sans valeur nominale, ces actions autorisées ainsi modifiées (en surplus des Actions Ordinaires existantes et ces Actions Ordinaires et Parts de Fondateur et celles résultant de la re-classification énoncée au point (1) de l'ordre du jour) pouvant être émises par décision du Conseil d'Administration de la Société et (ii) d'apporter certaines autres modifications aux Statuts de la Société supprimant toutes références aux Actions de Catégorie B (autres que les un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Catégorie B, sans valeur nominale, restant autorisées dans le seul but des options accordées par les plans d'options existants de la Société, les Actions de Catégorie B émises à la suite de l'exercice d'options sont à convertir immédiatement en un nombre égal d'Actions Ordinaires) supprimant les droits de vote de Catégorie spéciale en faveur des Parts de Fondateur et énonçant les droits relatifs, préférences et priorités des Actions Ordinaires et des Parts de Fondateurs de la Société suite à la réalisation de la re-classification énoncée au point (1) de l'ordre du jour (un résumé des Statuts modifiés et coordonnés tels qu'ils existeront sous réserve d'approbation des modifications proposées figure dans l'Information envoyée aux Actionnaires ; et

(3) En conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés et de l'Article 5 des Statuts de la Société, tels que modifiés, approuver le rapport du Conseil d'Administration de la Société recommandant, et autorisant le Conseil d'Administration à réaliser la suppression des droits de préemption des actionnaires au regard de l'émission d'actions contre espèces en ce qui concerne toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non émises, cette action étant effective durant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

II) Que la présente assemblée générale annuelle a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées dans :

- Le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 102 du 9 février 2001 et 143 du 23 février 2001,
- Le 'Luxemburger Wort' des 12 février 2001 et 23 février 2001.

Les justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence ; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV) Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les 24.194.646 Actions Ordinaires émises au jour de référence (excluant 7.688.810 Actions de Trésorerie) (dont 24.194.646 sont actuellement émises) et des 30.659.340 Actions de Catégorie B émises au jour de référence (dont 30.672.165 sont actuellement émises mais non enregistrées) 20.017.668 Actions Ordinaires et 20.709.897 Actions de Catégorie B sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que toutes les sept millions neuf cent soixante-dix mille huit cent soixante-quatre (7.970.864) Parts Bénéficiaires émises sont représentées à la présente assemblée.

V) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

VI) Un rapport du conseil d'administration daté du 28 février 2001 en relation avec la suppression des droits préférentiels au regard des Actions Ordinaires autorisées mais non émises a été présenté à l'assemblée. Ce rapport restera annexé à cet acte pour être enregistré.

VII) Après délibération, les points de l'ordre du jour de l'assemblée ont été adoptés à la majorité indiquée ci-dessous :

1. Point (1) de l'ordre du jour

'Pour': 52.444.617 - 'Contre': 246.128 - 'Abstentions': 7.684

Votes des actionnaires de Catégorie B :

'Pour': 20.461.300 - 'Contre': 242.983 - 'Abstentions': 7.484

2. Point (2) de l'ordre du jour :

'Pour': 52.420.515 - 'Contre': 261.894 - 'Abstentions': 16.020

Votes des actionnaires par catégories :

a) Actions Ordinaires :

'Pour': 24.009.895 - 'Contre': 5.145 - 'Abstentions': 2.628

b) Actions de Catégorie B :

'Pour': 20.439.756 - 'Contre': 256.749 - 'Abstentions': 13.392

c) Parts Bénéficiaires :

'Pour': 7.970.864 - 'Contre': 0 - 'Abstentions': 0

3. Point (3) de l'ordre du jour :

'Pour': 52.397.157 - 'Contre': 280.501 - 'Abstentions': 20.771

de sorte que les résolutions suivantes ont été adoptées par l'assemblée générale extraordinaire :

Première résolution

Il est décidé de convertir toutes les Actions de Catégorie B de la Société émises en Actions Ordinaires de la Société, sur base d'une action contre une action, et autrement sous les termes et conditions que le Conseil d'Administration déterminera, cette re-classification devant être faite le ou aux environs du 7 mars 2001 (ou aussitôt que possible) ;

Il est également décidé de modifier le deuxième alinéa de l'Article 5 des Statuts suite à la conversion des Actions de Catégorie B en Actions Ordinaires comme suit :

'Le capital émis actuellement enregistré de la société est fixé à soixante-deux millions cinq cent trente-deux mille cent quarante-six Dollars des Etats-Unis (62.532.146 U.S.\$) représenté par soixante-deux millions cinq cent trente-deux mille cent quarante-six (62.532.146) Actions Ordinaires sans valeur nominale, toutes lesdites actions ayant été entièrement libérées. Nonobstant le fait que les Actions Ordinaires sont sans valeur nominale, un Dollar des Etats Unis (1,00 U.S.\$) sera alloué au compte 'capital déclaré' de la société au moment de l'émission de telles actions.'

Et en conséquence de la conversion des trente millions six cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-dix (30.648.690) Actions Ordinaires, des parts bénéficiaires nouvelles ont été également émises en nombre égal à vingt-cinq pour cent (25%) des Actions Ordinaires converties conformément à l'Article 8 des Statuts, soit sept millions six cent soixante-deux mille cent soixante-douze (7.662.172) ; le reste de zéro virgule cinquante (0,50) part bénéficiaire étant à reporter jusqu'à une prochaine émission.

Pour la justification de l'émission obligatoire de parts bénéficiaires de manière simultanée à l'émission d'actions ordinaires conformément aux statuts, l'assemblée se réfère aux rapports ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, antérieurement dressés dont les conclusions figurent dans les actes notariés documentant des augmentations antérieures d'actions ordinaires et de parts bénéficiaires, lesquelles conclusions s'appliquent également à la présente conversion d'actions.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le capital autorisé actuellement fixé à soixante millions (60.000.000) Actions Ordinaires, soixante millions (60.000.000) Actions de Catégorie B sans droit de vote et quinze millions (15.000.000) Parts de Fondateur, chacune sans valeur nominale, à cent vingt millions (120.000.000) Actions Ordinaires et trente millions (30.000.000) Parts de Fondateur, chacune sans valeur nominale, ces actions autorisées ainsi modifiées pouvant être émises par décision du Conseil d'Administration de la Société et de modifier par conséquent les premier et dernier alinéas de l'Article 5 comme suit :

'Le capital autorisé de la Société est fixé à cent vingt millions de Dollars des Etats-Unis (120.000.000,- U.S.\$) représenté par cent vingt millions (120.000.000) Actions Ordinaires sans valeur nominale. Toute Action Ordinaire autorisée non émise sera périmée cinq (5) ans après la publication de la résolution prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 mars 2001.'

'En plus des Actions Ordinaires, trente millions (30.000.000) Parts Bénéficiaires sans valeur nominale, et ne faisant pas partie du capital de la Société, ont été émises. Quinze millions six cent trente-trois mille trente-six (15.633.036) Parts Bénéficiaires ont été émises.'

Il est également décidé de modifier les Statuts de la Société (i) en supprimant toutes références aux Actions de Catégorie B (autres que les un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Catégorie B, sans valeur nominale, restant autorisées dans le seul but des options accordées par les plans d'options existants de la Société, les Actions de Catégorie B émises à la suite de l'exercice d'options sont à convertir immédiatement en un nombre égal d'Actions Ordinaires) et (ii) en supprimant les droits de vote de Catégorie spéciale en faveur des Parts de Fondateur et en énonçant les droits relatifs, préférences et priorités des Actions Ordinaires et des Parts de Fondateur de la Société suite à la réalisation de la re-classification énoncée au point (1) de l'ordre du jour.

Il est également décidé d'ajouter un nouvel alinéa à l'Article 5 des Statuts ayant la teneur suivante :

'En plus des Actions Ordinaires et des Parts Bénéficiaires autorisées mentionnées ci-dessus, un million cinq cent mille (1.500.000) Actions de Catégorie B sans valeur nominale, seront également autorisées. Ces Actions de Catégorie B ont été autorisées dans le seul but des options accordées par les plans d'options existants de la Société en relation avec les Actions de la Société, et ne pourront être utilisées à d'autres fins. Les droits relatifs, préférences et priorités de telles Actions de Catégorie B sont décrits à l'Article 39 des Statuts. Toutes ces Actions de Catégorie B seront immédiatement converties en Actions Ordinaires dès leur émission. Ces Actions de Catégorie B autorisées n'existeront que pour la période déterminée à l'Article 39 des Statuts et expireront, sans autre action, à telle date. Auparavant, toute Action de Catégorie B autorisée non émise sera périmée cinq (5) ans après la publication de la résolution prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 mars 2001, sous réserve d'extension jusqu'à la date d'expiration définitive prévue dans l'Article 39.'

Troisième résolution

Il est décidé en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés et de l'Article 5 des Statuts de la Société, tels que modifiés, d'approuver le rapport du Conseil d'Administration de la Société recommandant, et autorisant le Conseil d'Administration à réaliser la suppression des droits de préemption des actionnaires au regard de l'émission d'actions contre espèces en ce qui concerne toutes les Actions Ordinaires autorisées mai non émises, cette action étant effective durant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé : A. B. Winsor, J. Hoss, E. Cock, J.-P. Reiland, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 8CS, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

P. Frieders.

(23482/212/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 5, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.996.

Le bilan, le compte de profits et pertes avec annexe au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23585/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2001.

STORA ENSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.934.

In the year two thousand and one, on the sixth of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

STORA LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg,
here represented by Mr Michiel van Kempen, economic counsel, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on March 1, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of STORA ENSO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated under the name of STORA TREASURY, S.à r.l., by a notarial deed on December 23, 1998, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, number 194 of March 23, 1999, the Articles of incorporation have been modified by several deeds and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 21, 2000, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by forty-three billion nine hundred and eighty-two million five hundred and eighty thousand Luxembourg francs (43,982,580,000.- LUF) to bring it from its present amount of seventy-three million eight hundred and fifty-four thousand Luxembourg francs (73,854,000.- LUF) to forty-four billion fifty-six million four hundred and thirty-four thousand Luxembourg francs (44,056,434,000.- LUF) by the issuance of forty-three million nine hundred and eighty-two thousand five hundred and eighty (43,982,580) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the forty-three million nine hundred and eighty-two thousand five hundred and eighty (43,982,580) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of all its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on March 2, 2001, by the management of STORA LUXEMBOURG, S.à r.l. to which a contribution balance sheet as per March 2, 2001 is attached.

According to the said certificate:

'- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per March 2, 2001
- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be 43,982,580,000.- LUF.

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to STORA ENSO, S.à r.l.,

- all formalities to transfer full ownership (legal and economic ownership) of all such assets and liabilities to STORA ENSO, S.à r.l. will be accomplished by the undersigned.'

The eventual surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Such certificate and the balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to reduce the corporate capital of the company by an amount of seventy-three million eight hundred and fifty-four thousand (73,854,000.- LUF) to bring it from its increased amount of forty-four billion fifty-six million four hundred and thirty-four thousand Luxembourg francs (44,056,434,000.- LUF) to forty-three billion nine hundred and eighty-two million five hundred and eighty thousand Luxembourg francs (43,982,580,000.- LUF) by the cancellation of seventy-three thousand eight hundred and fifty-four (73,854) of the shares held by the company in its portfolio subsequent to the contribution by STORA LUXEMBOURG, S.à r.l. of its assets and liabilities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

'**Art. 6. First paragraph.** The Company's capital is set at forty-three billion nine hundred and eighty-two million five hundred and eighty thousand Luxembourg francs (43,982,580,000.- LUF) represented by forty-three million nine hundred and eighty-two thousand five hundred and eighty (43,982,580) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.'

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three hundred and fifty thousand Luxembourg francs (350,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

STORA LUXEMBOURG, S.à r.l., dont le siège social est établi à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Michiel van Kempen, conseil économique, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du premier mars 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société STORA ENSO, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination de STORA TREASURY, S.à r.l., suivant acte notarié du 23 décembre 1998, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 23 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 21 décembre 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-trois milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (43.982.580.000,- LUF) pour porter son montant actuel de soixante-treize millions huit cent cinquante-quatre mille francs luxembourgeois (73.854.000,- LUF) à quarante-quatre milliards cinquante-six millions quatre cent trente-quatre mille francs luxembourgeois (44.056.434.000,- LUF) par l'émission de quarante-trois millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingts (43.982.580) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les quarante-trois millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingts (43.982.580) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 2 mars 2001 par la gérance de STORA LUXEMBOURG, S.à r.l., auquel est annexé un bilan en date du 2 mars 2001.

Selon le dit certificat:

'- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 2 mars 2001.

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à 43.982.580.000,- LUF.

- Il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à STORA ENSO, S.à r.l.

- toutes les formalités pour le transfert de la totalité de la propriété (juridique et économique) de ses actifs et passifs à STORA ENSO, S.à r.l. seront accomplies par le soussigné.'

La différence éventuelle entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Ledit certificat avec le bilan, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société d'un montant de soixante-treize millions huit cent cinquante-quatre mille francs luxembourgeois (73.854.000,- LUF) pour le porter de son montant après augmentation dont question ci-dessus de quarante-quatre milliards cinquante-six millions quatre cent trente-quatre mille francs luxembourgeois (44.056.434.000,- LUF) à quarante-trois milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (43.982.580.000,- LUF) par l'annulation de soixante-treize mille huit cent cinquante-quatre (73.854) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport par STORA LUXEMBOURG, S.à r.l. de ses actifs et passifs.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

'Art. 6. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à quarante-trois milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (43.982.580.000,- LUF) représenté par quarante-trois millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingts (43.982.580) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (350.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Kempen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 128S, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 mars 2001.

G. Lecuit.

(23484/220/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

STORA ENSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 mars 2001.

G. Lecuit.

(23485/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

T. ONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.859.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour T. ONE S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(23488/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

BANQUE DELEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route Descartes.

R. C. Luxembourg B 27.146.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2001, vol. 551, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

Signature.

(23586/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2001.

TEL & T INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 34.093.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour la société TEL & T INTERNATIONAL HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(23489/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

STORA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.879.

In the year two thousand and one, on the fifth of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

STORA ENSO SECURITIES AB, having its registered office in Stockholm, here represented by Mr Michiel van Kempen, economic counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 1, 2001.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of STORA LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on December 23, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 1999, page 8900, the articles of incorporation have been modified by two deeds of the undersigned notary on February 17, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 400 of June 2nd, 1999.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by forty-three billion eight hundred and thirty-five million Luxembourg francs (43,835,000,000.- LUF) to bring it from its present amount of seventy-four million three hundred and fifty-two thousand Luxembourg francs (74,352,000.- LUF) to forty-three billion nine hundred nine million three hundred and fifty-two thousand Luxembourg francs (43,909,352,000.- LUF) by the issuance of forty-three million eight hundred and thirty-five thousand (43,835,000) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the forty-three million eight hundred and thirty-five thousand (43,835,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of all its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on March 2, 2001, by the management of STORA ENSO SECURITIES AB to which a contribution balance sheet as per March 2, 2001 is attached.

According to the said certificate:

'- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per March 2, 2001

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be 9,846,621,000.- SEK or 43,958,801,847.- LUF.

- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to STORA LUXEMBOURG, S.à r.l.,

- all formalities to transfer full ownership (legal and economic) of all such assets and liabilities to STORA LUXEMBOURG, S.à r.l. will be accomplished by the undersigned.'

The eventual surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Such certificate and the balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to reduce the corporate capital of the company by an amount of seventy-four million three hundred and fifty-two thousand Luxembourg francs (74,352,000.- LUF) to bring it from its increased amount of forty-three billion nine hundred nine million three hundred and fifty-two thousand Luxembourg francs (43,909,352,000.- LUF) to forty-three billion eight hundred and thirty-five million Luxembourg francs (43,835,000,000.- LUF) by the can-

cellation of seventy-four thousand three hundred and fifty-two (74,352) of the shares held by the company in its portfolio subsequent to the contribution by STORA ENSO SECURITIES AB of its assets and liabilities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

'Art. 6. First paragraph. The Company's capital is set at forty-three billion eight hundred and thirty-five million Luxembourg francs (43,835,000,000.- LUF) represented by forty-three million eight hundred and fifty-five thousand (43,835,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.'

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of registration, the sole shareholder declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three hundred and fifty thousand Luxembourg francs (350,000.- LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le cinq mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

STORA ENSO SECURITIES AB, dont le siège social est établi à Stockholm, ici représentée par Monsieur Michiel van Kempen, conseil économique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} mars 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société STORA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 1998, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de 1999, page 8900, et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes du notaire soussigné du 17 février 1999, tous deux publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 400, du 2 juin 1999.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-trois milliards huit cent trente-cinq millions de francs luxembourgeois (43.835.000.000.- LUF) pour porter son montant actuel de soixante-quatorze millions trois cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (74.352.000.- LUF) à quarante-trois milliards neuf cent neuf millions trois cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (43.909.352.000.- LUF) par l'émission de quarante-trois millions huit cent trente-cinq mille (43.835.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire les quarante-trois millions huit cent trente-cinq mille (43.835.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 2 mars 2001 par la gérance de STORA ENSO SECURITIES AB, auquel est annexé un bilan en date du 2 mars 2001.

Selon le dit certificat:

'- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 2 mars 2001.

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à 9.846.621.000.- SEK, à savoir à 43.958.801.847.- LUF.

- Il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à STORA LUXEMBOURG, S.à r.l.

- toutes les formalités pour le transfert de la totalité de la propriété (juridique et économique) de ses actifs et passifs à STORA LUXEMBOURG, S.à r.l. seront accomplies par le soussigné.'

La différence éventuelle entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.

Ledit certificat avec le bilan, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la société d'un montant de soixante-quatorze millions trois cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (74.352.000,- LUF) pour le porter de son montant après augmentation de quarante-trois milliards neuf cent neuf millions trois cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (43.909.352.000,- LUF) à quarante-trois milliards huit cent trente-cinq millions de francs luxembourgeois (43.835.000.000,- LUF) par l'annulation de soixante-quatorze mille trois cent cinquante-deux (74.352) parts sociales propres détenues par la société dans son portefeuille suite à l'apport par STORA ENSO SECURITIES AB de ses actifs et passifs.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

'**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-trois milliards huit cent trente-cinq millions de francs luxembourgeois (43.835.000.000,- LUF) représenté par quarante-trois millions huit cent trente-cinq mille (43.835.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.'

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (350.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Kempen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 128S, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mars 2001.

G. Lecuit.

(23486/220/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

STORA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 mars 2001.

G. Lecuit.

(23487/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

AFTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 58.470.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2001 nous vous prions d'apporter le changement suivant au registre de commerce:

Le siège social est transféré à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23557/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2001.

VICUNA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.028.

L'an deux mille un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VICUNA HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg section B numéro 62.028, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 161 du 18 mars 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Muller, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de LUF en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euro en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000.- EUR, sans création d'actions nouvelles.
- 4.- Substitution aux 1.000 actions anciennes, sans expression de valeur nominale, de 3.100 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR.
- 5.- Augmentation du capital à concurrence de 569.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 600.000,- EUR, par la création et l'émission de 56.900 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- 6.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
- 7.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme VICUNA HOLDINGS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante-neuf mille euros (569.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR) par la création et l'émission de cinquante-six mille neuf cents (56.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les cinquante-six mille neuf cents (56.900) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

- Monsieur Franco Rosso, administrateur de société, demeurant à Bregenzona, (Suisse), à concurrence de vingt-huit mille quatre cent cinquante (28.450) actions;
- Madame Amalia Saracco Rosso, administrateur de société, demeurant à Bregenzona, (Suisse), à concurrence de vingt-huit mille quatre cent cinquante (28.450) actions.

Le montant de cinq cent soixante-neuf mille euros (569.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR) divisé en soixante mille (60.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.'

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois cent mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 22.953.940,02 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Muller, Triboulot, Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2001, vol. 514, fol. 17, case 8. – Reçu 229.539 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2001.

J. Seckler.

(23497/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

VICUNA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2001.

J. Seckler.

(23498/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.